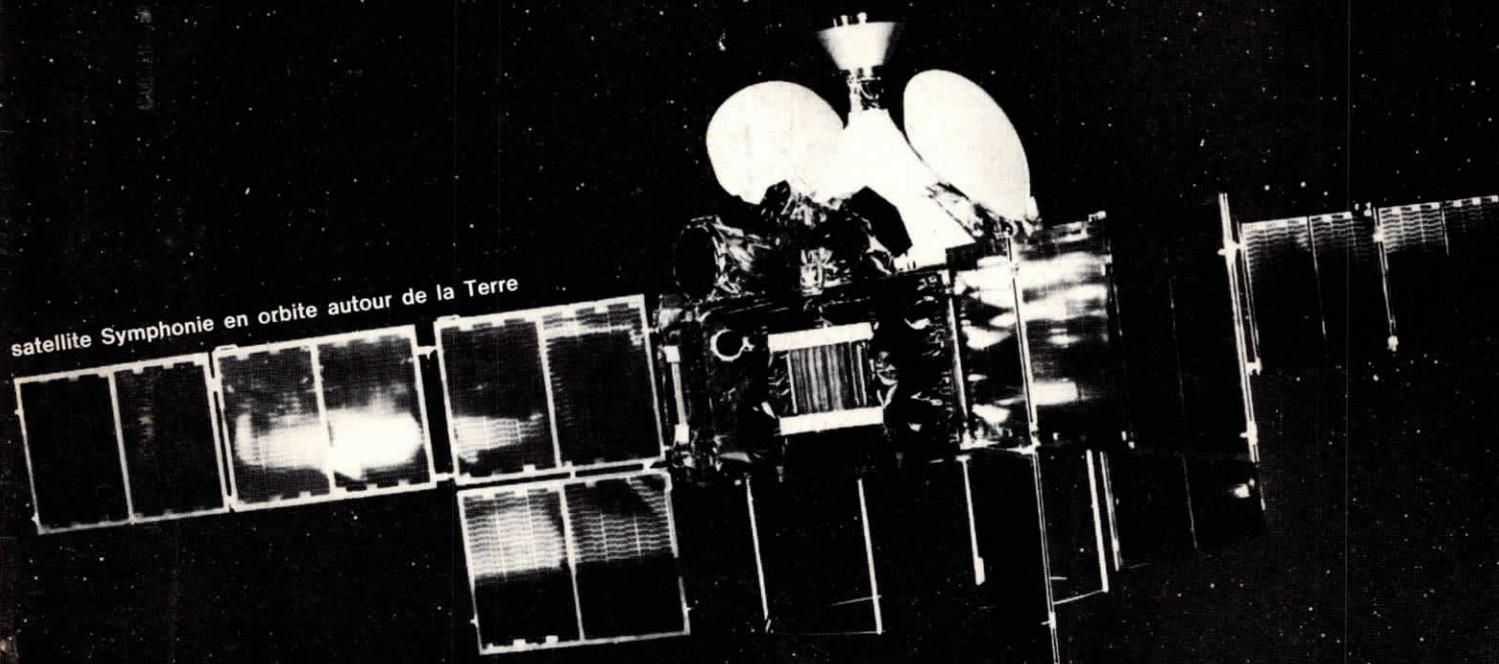


L'ÉDUCATION

hebdo

LES ENJEUX DE L'AUDIOVISU

satellite Symphonie en orbite autour de la Terre



EL...LES ECHECS CONTRE L'E

CHEC...VICTOR HUGO...LES EN

Energie: plus on est informé, plus on a d'espoir.



Des textes importants ont paru cette année.

Cet index répertorie les ouvrages, les brochures et les articles qui peuvent contribuer à votre information sur l'énergie. Besoins, ressources, caractéristiques et possibilités des différentes énergies : le nucléaire, les énergies classiques, le solaire, les éoliennes, la géothermie, les centrales marémotrices...

Plus de 300 questions y sont proposées. Le monde de l'énergie évolue constamment.

La nouvelle édition de l'Index de Documentation sur les énergies en tient compte. Remis à jour, enrichi de textes importants, il reste un outil de travail et de réflexion.

Il permettra aux chercheurs, enseignants et à tous ceux qui veulent mieux comprendre les problèmes de l'énergie, de recevoir vite et facilement des documents d'origines diverses, capables de donner une information précise et détaillée.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Division Information et Communication.

Bon gratuit pour l'Index de Documentation sur l'Énergie. (à remplir au stylobille S.V.P.)

Nom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

A retourner à : AFID, BP 8209, 75421 Paris Cedex 09

n° 471 / 19 novembre 1981

hebdomadaire

- 2 le dessous des mots, par Maurice Guillot
- 2 un rapport mort-né ?, par Michaëla Bobasch
- 5 un budget de réflexion, par Michaëla Bobasch

éducations

- 8 des échecs pour une réussite, par Michaëla Bobasch
- 12 les instits devant le petit écran, par Nicole Gauthier
- 13 vous avez la parole : l'école ouverte, par E. Salvaire

à votre service

- 15 la culture des autres
- 16 pédagogie quotidienne : pour une bibliothèque en maternelle / 2, par Chantal Mettoudi
- 17 documentation : le travail, c'est la liberté..., par François Mariet
- 18 réponses, par René Guy

19 au J.O.

20 au B.O.

21 agenda

expressions

- 24 connaissez-vous Victor-Marie Hugo ?, par Pierre-Bernard Marquet
- 26 vous sortez ce soir ?, par Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet
- 30 vous restez chez vous ?, par Pierre Ferran, Georges Rouveyre, Jean-Pierre Vélis

réflexions

- 32 la bataille de l'audiovisuel, par Jean-François Lacan

35 mots croisés

photos — p. 8 : Jean-Régis Roustan ; p. 11 : Lefevure ; p. 26 : Claude Bricage ; p. 28 : Bernard.

éducation

**fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros**

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

direction

directeur : André Lichnerowicz ; administrateur délégué : Léon Silveréano.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis ; conseiller pédagogique : Louis Porcher ; secrétariat de rédaction-maquette : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre ; informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda) ; lettres, arts, spectacles : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Senéca ; dessinateur : François Castan.

publicité - développement

Martine Cadas, François Silvain, Francisca Sol.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silveréano, secrétaires généraux ; Yves Malecot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Melet, Philippe Vianay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Serwin.

rédaction, publicité, annonces

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

abonnements

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris
Tél. : 508-24-26

le numéro : 6 F ; numéro spécial : 8 F
abonnement annuel : France 135 F, étranger 170 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres

La Conférence internationale de l'Éducation, organisée par le Bureau international de l'Éducation (BIE) et l'Unesco, qui s'achève cette semaine à Genève — et dont nous rendrons compte dans un prochain numéro —, a abordé un problème qui concerne actuellement non pas seulement les systèmes éducatifs mais bien l'ensemble des pays de la planète. En choisissant pour thème « l'interaction entre éducation et travail productif » il s'agissait rien moins que de poser le problème des finalités de l'école.

Que ce soit dans les pays industrialisés confrontés à la dure réalité du chômage, et plus particulièrement du chômage des jeunes, ou que ce soit dans les pays en développement qui se débattent avec la non-qualification et parfois la sur-qualification du peu de jeunes qu'ils peuvent former, tout le monde s'interroge sur le rôle d'une éducation qui se veut formatrice, mais qui n'arrive que difficilement à s'harmoniser avec ce que l'on appelle la vie active. De toutes parts on proclame que l'école et ses contenus doivent être plus proches des situations réelles, mais pratiquement tout le monde, là encore, s'accorde pour reconnaître que les blocages sont considérables. Aux questions posées par le BIE, un certain nombre de gouvernements ont répondu honnêtement que l'un des problèmes majeurs « réside dans

le dessous des mots

les opinions étroitement bornées de certains milieux éducatifs et dans l'attitude traditionnelle des parents et des employeurs concernant les objectifs et le rôle de l'éducation ». Même si le manque de ressources humaines et financières demeure le principal écueil, voilà qui est inquiétant.

Cette relation entre l'éducation et le travail se pose bien évidemment en une multitude de cas de figures selon les différents pays. Et l'on voit bien l'embarras où se sont mis les promoteurs de la Conférence en employant ce terme de *travail productif* dont les connotations sont aussi multiples que les situations. On ne peut passer sans évoquer, pour certains pays, le travail des enfants qui risque alors de trouver, dans cette volonté d'interaction, une plus que douteuse justification. Pas étonnant non plus d'avoir vu fleurir, dans certaines interventions, la formule de « travail socialement utile » !

Il y a, sous le vernis des formules, la dureté cachée des mots : emploi, chômage, industrialisation, production. C'est vrai, il y a des expériences, certaines remarquables, tentées ici ou là, mais on voit mal comment réussir un épanouissement de cette éducation-formation au travail sans avoir maté auparavant quelques gangrènes. Le plus grand drame est peut-être que pays pauvres et pays riches, pour employer les mots justes, se retrouvent sur le fond avec les mêmes espoirs et les mêmes désespoirs.

Maurice Guillot

un ra mort

L'UNIVERSITÉ est en crise. Et celle que traverse le corps enseignant n'en est pas l'élément le moins négligeable. La première cause est la sclérose de celui-ci. En effet, les recrutements massifs dans les années 1960 ont entraîné un blocage des carrières : d'ici à 1990, les départs à la retraite ne concerneront guère plus de 1 % des effectifs (1). D'où la faiblesse des recrutements qui, selon Jean-Louis Quermonne, « vident les universités de générations entières d'étudiants du troisième cycle et d'assistants aptes à assurer la relève ». Pour y remédier, il est indispensable à son avis de recourir à « des mesures de jouvence ». Il propose donc d'assurer un renouvellement par des créations de postes en surnombre (mille par an) afin d'anticiper les mises à la retraite des années 1990, et par des mesures de dégageant des cadres, grâce à un système de semi-retraite (mi-temps pour les professeurs jusqu'à soixante-huit ans) et à la limitation du cumul. La création d'emplois en surnombre pourrait d'ailleurs remédier à un autre inconvénient : le déséquilibre de l'encadrement des étudiants. Si le taux moyen est d'un enseignant pour vingt-trois étudiants, il y a cependant une disparité importante allant de un enseignant pour onze étudiants en sciences, à un pour cinquante-cinq en droit.

Parmi les autres causes du malaise actuel, figurent à la fois la situation précaire des personnels

Rapport -né ?

Un texte vient de paraître, qui fera couler beaucoup d'encre. Il s'agit d'un rapport de 57 pages sur un sujet épineux : le statut des enseignants du Supérieur. Son auteur ? Un personnage aux facettes multiples : Jean-Louis Quermonne, politologue, directeur de l'IEP, ancien vice-président de la Conférence des présidents et ancien directeur des Enseignements supérieurs, en 1975-1976. Il fait une analyse de la crise que traverse le corps enseignant et formule des propositions visant à redynamiser l'Université. On peut cependant s'interroger sur l'usage qui sera fait d'un document qui est loin de plaire à tout le monde.

hors statut (vacataires recrutés après 1968 pour pallier les déficiences de l'encadrement quantitatif ou pour obtenir le concours d'enseignants de qualification particulière, notamment dans les IUT et les services de formation continue, et contractuels recrutés pour une durée déterminée, parfois en remplacement de titulaires en détachement), et la prolifération des corps et catégories d'enseignement du supérieur. Il n'est pas rare en effet de trouver dans certains IUT des enseignants relevant d'une douzaine de statuts distincts. Ces disparités sont source de complication et d'injustice. Pour y remédier, Jean-Louis Quermonne propose d'une part un plan d'intégration diversifiée des non-titulaires et d'autre part l'élaboration d'un statut législatif des personnels enseignants, assorti de nouvelles institutions pour le recrutement et l'avancement.

En effet, l'ambiguïté des modes de recrutement et d'avancement constitue un motif supplémentaire de mécontentement. Le rapport critique les procédures actuelles qui se heurtent à plusieurs écueils (« localisme » dans le choix des membres des jurys des instances locales qui donnent la préférence aux candidats prérecrutés par les universités, tandis que le CSCU lui, n'a pas su résister au « parisianisme », et à la « politisation » lorsque l'autorité ministérielle, « sous prétexte de faire pièce à la syndicalisation, à

procédé ou fait obstacle à la désignation de membres de jurys au CSCU, en considération de leur appartenance syndicale ou de leur opinion politique supposées ») et perdent ainsi leur crédibilité.

Le nouveau statut des enseignants du Supérieur, imaginé par Jean-Louis Quermonne, comporterait deux corps : les professeurs et les maîtres-assistants qui deviendraient alors « maîtres de conférences ». Ces deux corps exerceraient des fonctions pédagogiques (pour Jean-Louis Quermonne, « *il est fondamental que les professeurs aient un contact direct avec les étudiants et ne les voient pas seulement dans le cadre du cours magistral* ») et de recherche. En outre, les professeurs seraient chargés du tutorat d'un certain nombre d'étudiants de troisième cycle. Égalité aussi sur le plan des temps de service : professeurs et maîtres de conférences effectueraient le même nombre d'heures d'enseignement (cent-cinquante par an) à raison de cinq heures hebdomadaires réparties sur trois jours, pendant trente semaines au minimum. Il y aurait cependant quelques exceptions pour les maîtres de conférences préparant une thèse de doctorat d'Etat dans la limite de trois années successives, pour les enseignants exerçant une responsabilité électorale (présidence d'université, direction d'UER, de laboratoire ou d'équipe de recherche) ou menant une recherche reconnue incompatible

avec un service d'enseignement alourdi. Professeurs et maîtres de conférences seraient recrutés par concours interne sur titres (2/3 des recrutements annuels), externe, sur épreuves (1/3) et par la voie d'un « tour extérieur » dans la limite d'un dixième des recrutements annuels. Les maîtres de conférences seraient recrutés non plus parmi les assistants — catégorie appelée à disparaître — mais parmi des contractuels et « allocataires de recherche ».

Quant aux nouvelles institutions pour le recrutement et l'avancement des personnels enseignants, elles comprendraient deux instances — « commission de spécialistes et conseil scientifique renforcé » — au niveau des établissements, chapeautés sur le plan national par un Comité consultatif des universités (CCU). Les commissions de spécialistes composées de membres élus, parmi lesquels 60 % de professeurs titulaires, auraient un rôle d'instruction et de préparation des dossiers, avec audition et classement des candidats. Ce serait aux conseils scientifiques d'arbitrer, en matière de recrutement, mais aussi de mutations et d'avancement. Outre des professeurs et maîtres de conférences élus au suffrage direct, le conseil scientifique, présidé par le président d'université, comprendrait aussi des membres de la commission de spécialistes concernée par la question à l'ordre du jour. Enfin, le CCU, composé de 50 %

de professeurs élus, 25 % de professeurs nommés par le ministre de l'Éducation nationale et 25 % de maîtres de conférences élus, aurait pour rôle de se prononcer sur les admissions définitives et sur les recours présentés par les enseignants insatisfaits.

Autant de propositions qui, pour Jean-Louis Quermonne, tendraient à « apporter à l'enseignement supérieur français le personnel qualifié scientifiquement et pédagogiquement dont il a besoin ». L'Université serait donc à la fois un lieu d'enseignement et de recherche. Pour ce faire, le rapport Quermonne préconise « l'ouverture du

corps enseignant sur la vie active et sur le monde » en associant étroitement à l'Université, des personnalités extérieures par différents biais : contrats d'association, institution d'un tour extérieur et accueil d'enseignants étrangers. Il souhaite aussi le renforcement de la coopération des enseignants avec les chercheurs du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA et de la FNSP, par divers moyens : échanges réguliers dans le cadre d'années sabbatiques, « postes d'accueil » dans les universités et les organismes de recherche, permettant des permutations temporaires... toutes dispositions qui soulèvent le problème de

la coordination entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Telles sont les grandes lignes de ce rapport sérieux et documenté qui s'appuie non seulement sur une analyse des textes mais aussi sur une consultation aussi large que possible étant donné l'époque où elle a été menée (la période des vacances). « J'ai reçu de nombreux témoignages montrant les difficultés, voire même les souffrances de ceux (vacataires sans couverture sociale) qui ont vécu dans une situation inconfortable », a indiqué Jean-Louis Quermonne. Mais le contenu de ce document n'a pas manqué de susciter des remous. Les syndicats d'enseignants du Supérieur ne l'ont guère apprécié. « Un texte hâtif, superficiel, succinct, caricatural, utopique... surtout lorsqu'il suggère d'augmenter les temps de service des professeurs », estime Jean Bastié, président de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour qui « l'erreur consiste à vouloir tout couler dans le même moule et nier la complexité actuelle de l'Université sans respecter la spécificité des disciplines ».

Le SNESup se montre tout aussi critique, mais pour de tout autres raisons. Pour lui, ce texte « ne comporte qu'une énumération additive de problèmes qui ne sont pas correctement formulés. Il ne s'intègre pas dans une réflexion d'ensemble sur les finalités de l'Université et s'enlise dans une vision étriquée des problèmes de personnels ». Même objection la part du SGEN-CFDT. Pour les deux syndicats, les moyens destinés à remédier au blocage des carrières (création d'emplois en surnombre, dégageant de cadres) sont insuffisantes. Le SNESup suggère de pallier les déséquilibres observés dans l'encadrement des étudiants. Le SGEN préconise l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans et la suppression totale des cumuls. SNE-Sup et SGEN critiquent la conception élitiste qui consiste à maintenir deux corps dont l'un — celui des maîtres de conférences — serait minoritaire dans toutes les institutions : commissions de spécialistes,

L'Université en chiffres

En vingt ans (de 1960 à 1980), le nombre d'étudiants est passé de 214 426 à 808 066. L'augmentation est particulièrement importante pour les disciplines juridiques (de 36 521 à 211 456) et littéraires (de 66 184 à 262 397). Le taux moyen d'encadrement des étudiants par les enseignants — toutes catégories confondues — est de 1 pour 23. Toutefois, il diffère selon les disciplines, allant de 1 pour 11 en sciences à 1 pour 55 en droit, avec des taux intermédiaires de 32 en lettres, 22 en pharmacie, 16 en médecine. Le taux de couverture des enseignements par les enseignants, pour l'année 1980/1981, calculé en fonction des charges d'enseignement (près de 4 millions d'heures tous actes confondus : cours magistraux, TD, TP) est de 85 %. Mais il varie lui aussi suivant les disciplines : 54 % pour le droit, 79 % en lettres, 105 % en sciences (où il y a 11 étudiants par professeur). Une analyse plus fine par spécialité fait apparaître des distorsions entre les matières, avec un taux de couverture de 156 % en biologie, 137 % en chimie, 134 % en physique, 131 % en littérature ancienne et philologie, 116 % en philosophie, 117 % en langue et littérature anglo-saxonnes, 51 % en droit privé, 36 % en gestion des entreprises, 73 % en informatique et 74 % en biochimie. Quant aux besoins en chimie appliquée, biochimie appliquée et génie chimique, ils ne sont pas du tout couverts.

Il y a actuellement 13 751 assistants, dont 1 606 en droit, 2 184 en lettres, 4 359 en sciences, 526 en pharmacie, 4 637 en médecine et 439 en odontologie. L'âge moyen des assistants est de trente-six ans. La majorité (72,7 %) occupe la fonction depuis plus de six ans (34 % sont assistants depuis onze ans et plus).

Il y a 14 839 maîtres-assistants et chargés de cours (dont 1 243 en droit, 3 958 en lettres, 7 542 en sciences, 632 en pharmacie, 1 102 en médecine et 362 en odontologie). L'âge moyen est de quarante-deux ans.

Les professeurs et maîtres de conférences sont au total 10 430 (1 07 en droit, 2 072 en lettres, 3 530 en sciences, 483 en pharmacie, 3 213 en médecine, 25 en odontologie). L'âge moyen est de quarante-neuf ans.

Au cours des cinq dernières années, 7 506 enseignants ont bénéficié d'une promotion : il y a eu 499 créations de postes ; les autres ont eu lieu par la voie de transformation d'emplois (1 200 assistants sont devenus maîtres-assistants en 1976, 950 en 1977, 450 en 1978, 300 en 1979 et 2 100 en 1980).

conseils scientifiques, CCU. « Il s'agit en fait de reconstruire sur des bases plus saines la hiérarchisation traditionnelle, avec le corps des professeurs comme un grand corps d'Etat auquel n'accéderont pas tous les maîtres de conférences », déclare Patrick Fridenson du SGEN-CFDT. Les deux syndicats refusent également la reconstitution sous d'autres formes, d'un « vivier » (allocataires et contractuels) dans lequel on puiserait pour alimenter le corps des maîtres de conférences. Ils mettent aussi en garde contre la disparition des assistants titulaires en sciences.

Quant aux instances de recrutement, elles ne recueillent pas non plus l'adhésion. Le SNESup les rejette globalement en estimant qu'« elles ne font qu'accentuer le poids de la hiérarchie ». Le SGEN considère le conseil scientifique comme « une instance de jugement des enseignants qui donnerait un pouvoir énorme aux professeurs et provoquerait du même coup le risque du clientélisme ». Par contre, le SGEN est favorable au rôle de structure d'appel du CCU et aux commissions de spécialistes, à condition toutefois qu'elles soient pluridisciplinaires et que toutes les catégories d'enseignants y soient représentées à égalité. Alors que le SNESup reste attaché aux listes d'aptitude, le SGEN est favorable au recrutement sur concours national décentralisé. Enfin, le SGEN relève plusieurs aspects positifs : ouverture du corps enseignant sur la vie active, collaboration avec les chercheurs, reconnaissance du principe de l'année sabbatique, et redéfinition des temps de service égaux pour tous, à condition toutefois que les cas de dispense ne donnent pas lieu à trop de dérogations abusives.

Jean-Louis Quermonne admet que certaines de ces objections sont fondées, en particulier les prérogatives accordées aux professeurs. S'il n'a pas retenu l'idée d'un corps unique, c'est parce que, à son avis, la société française n'y est pas préparée : « Le jour où la société aura évolué en ce sens, il sera normal, que l'Université soit au diapason, car l'Université ne doit pas être constituée de naïfs. Elle peut être

un champ d'expériences — elle l'a été en 1968 pour la participation, et l'essai n'a pas été très concluant — mais à condition que les autres — soient aussi. » Il est vrai que pour ce juriste et politologue, dont la prudence n'est pas la moindre des qualités, les dès étaient pipés : il a en effet pris pour référence la Loi d'orientation, avant que le ministre se soit prononcé pour la refonte de celle-ci. C'est pourquoi il s'en est tenu aux proportions de 60 % pour les professeurs et 40 % pour les maîtres de conférences dans les diverses institutions.

On peut alors s'interroger sur l'avenir de ce document. Malgré les

points positifs, le jugement défavorable l'emporte chez les syndicats. Quant à Alain Savary, interrogé à ce sujet lors du débat sur le budget à l'Assemblée nationale, il a déclaré que « ce rapport n'engageait ni le ministère de l'Éducation, ni le ministre ». Alors, un rapport pour rien ? Il serait dommage qu'un tel instrument de travail reste inemployé.

Michaëla Bobasch

(1) Les prévisions pour les retraites d'enseignants jusqu'en l'an 2000 sont les suivantes : 903 jusqu'en 1985, 1958 de 1985 à 1990, 3073 de 1991 à 1995 et 4 806 de 1996 à 2000, soit au total 10 470.

Le budget de l'Éducation nationale, adopté le 10 novembre n'a pas fait salle comble. Il n'y avait guère plus d'une cinquantaine de députés présents lors des débats, ce qui ne manque pas d'étonner, dans la mesure où l'Assemblée nationale compte de nombreux enseignants. Budget de progrès, ce budget est aussi, par certains aspects, un budget de transition pour la phase de réflexion et de concertation qui s'engage, et précèdera — peut-être — le changement.

un budget de réflexion

« DES MOYENS c'est bien. Mais des moyens utilisés pour des objectifs reposant sur des principes clairs, c'est encore mieux. » Ces paroles d'un député socialiste du Pas-de-Calais, André Delehedde, traduisaient bien la tendance générale de ce débat ; approbation des grandes lignes du budget, mais incertitude sur les objectifs fondamentaux de la politique menée par le ministre de l'Éducation. Après avoir détaillé plusieurs points positifs (hausse des crédits, création de postes, mise en

place des ZEP pour lutter contre l'échec scolaire), André Delehedde a énuméré les carences en matière d'aide sociale, « parent pauvre de ce budget », et d'enseignement technologique. Il a soulevé à ce propos la question de l'apprentissage, remarquant notamment que « les moyens des CFA étaient confortés » (1) et interrogeant le ministre sur la raison de ce choix. Les intervenants ont mis en relief les progrès, mais aussi les lacunes, les faiblesses de ce budget pour l'année

1982, au sujet duquel la discussion a davantage porté sur la pédagogie que sur les chiffres.

« Budget volontariste, budget de rupture, de transition, qui s'écarte des errements du passé » : ce sont les termes employés pour saluer la progression de 17,3 % par rapport à l'an dernier. Avec une enveloppe de 137,177 milliards, le budget du ministère de l'Education nationale est le premier budget civil de l'Etat. Mais il reste malgré tout en retrait sur la progression de l'ensemble des dépenses de l'Etat, qui est de 27,6 %. De nombreux députés de toutes tendances l'ont souligné : aussi bien Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) regrettant que « le budget de l'Education nationale augmente moins vite que celui de la nation », qu'Etienne Pinte (RPR, Yvelines) notant « une différence de dix points entre les budgets de l'Education nationale et de l'Etat, alors que, l'an dernier, l'écart

n'était que de deux points, si bien que l'Education nationale reste de justesse le second budget, après celui de la Défense nationale ». Quant à François Mortelette (PS, Loir-et-Cher), rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, il a constaté que « si l'Education nationale a cessé d'être un parent pauvre, elle n'est pas encore redevenue, pour autant, une priorité ». De nombreux députés se sont félicités de l'augmentation de 15,5 % des crédits de fonctionnement, de la création de dix sept mille postes, du retour de l'éducation physique et sportive et des universités à l'Education nationale. Mais tous ont admis avec Bernard Derosier (PS, Nord), rapporteur de la commission des Affaires familiales et sociales, qu'« il aurait fallu faire plus dès cette année », et convenu avec François Mortelette, qu'il reste des efforts à faire « pour que,

d'ici à la fin de la présente législature, ce grand service public, vital entre tous pour l'avenir de la nation, ait retrouvé la place qu'il n'aurait jamais dû quitter au sein des préoccupations gouvernementales, la première ».

L'aide sociale, les carences de l'enseignement technique, le problème des maîtres auxiliaires, les « doublettes » dans le primaire, la formation des maîtres et la situation des agents de l'Education nationale ont fait l'objet de principales critiques. L'insuffisance de l'aide sociale, tant aux élèves boursiers (en particulier dans le technique) qu'aux étudiants, est revenue comme un leitmotiv. René Haby (UDF, Meurthe-et-Moselle) a dénoncé « la stagnation des crédits qui ne progressent que de 14 % pour les bourses du second degré, et de 7 % pour l'enseignement supérieur ». Guy Hermier (PC, Bouches-du-Rhône) a souligné que « le budget ne comportait aucune mesure susceptible de corriger la diminution considérable du nombre de boursiers ces dernières années ». Quant à Jacques Santrot (PS, Vienne), il s'est étonné de « la faible importance des mesures prises pour améliorer la situation des boursiers de l'enseignement supérieur ».

L'enseignement technique a également fait l'objet de nombreuses interventions. Après avoir indiqué que le budget de l'enseignement technique et de l'apprentissage représentera en 1982 près du tiers de l'ensemble des crédits alloués au second degré, ce qui constitue « un certain progrès par rapport aux budgets antérieurs », Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin), rapporteur sur ce thème, a conclu que cet effort « reste cependant nettement en dessous de ce qu'on pouvait logiquement attendre d'un gouvernement qui a fait de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités le fondement de sa politique éducative ». Il a signalé en particulier l'insuffisance des créations d'emplois dans les LEP où il faudrait trois fois plus d'enseignants qu'il n'en est prévu pour assurer la mise en place des actions prioritaires (préparation du CAP en trois ans) et des classes de quatrième et troisième préparatoires. Enfin, après avoir mis en

METRO DUPLICATEURS S.A.

50, RUE ÉTIENNE-MARCEL, PARIS 2^e - TÉL. 236.38.30

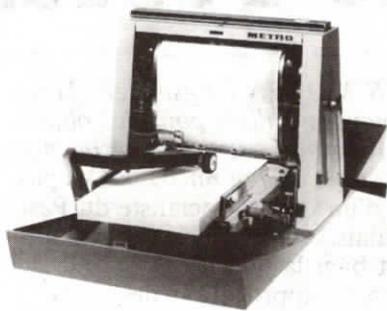
THERMOFLEX

Thermocopieur pour l'établissement en quelques secondes d'un cliché hectographique - transparent si on le désire - pour duplicateur à alcool, d'un transparent pour la projection par rétro-projecteur, d'un thermo-stencil pour duplicateur à encre. Autres fonctions : monocopie, plastification.

J.3 : duplicateur à encre et à stencil, portable.

Appareil simple et robuste ("tout métal") destiné à tous ceux dont l'importance ou la fréquence des tirages ne justifie pas l'achat d'un appareil électrique.

Rendement : 80 copies minute environ.



METRO, UN ENSEMBLE COMPLET DE REPRODUCTION

DOCUMENTATION GRATUITE E SUR SIMPLE DEMANDE

évidence « la distorsion entre la rémunération proposée aux apprentis (15 % du SMIC dès le premier mois de formation) et le montant des bourses allouées aux élèves des LEP », il a proposé la création d'une allocation d'études pour les élèves de plus de seize ans poursuivant une formation professionnelle dans le cadre de l'enseignement technique. Jean-Claude Bateux (PS, Seine-Maritime) a lui aussi plaidé pour la revalorisation du technique afin d'éviter le départ des élèves pour des raisons financières. Enfin, Christian Pierret (PS, Vosges), rapporteur général de la commission des Finances, a demandé au ministre l'augmentation des dotations budgétaires en faveur de l'enseignement technique, en particulier pour les bourses.

Il a fait de même en ce qui concerne les agents de service de l'Éducation nationale, décrits par Marie-France Lecuir (PS, Val-d'Oise) comme ceux dont « les tâches sont les plus pénibles, les horaires les plus longs, les carrières les plus bouchées, les accidents du travail les plus nombreux, les rôles les plus ingrats, pour les salaires les plus bas ».

Autre catégorie de personnels défavorisés : les maîtres auxiliaires. « Un réel effort apparaît dans le budget, mais y a-t-il un plan sérieux de résorption de l'auxiliaire ? » interrogeait Jean Royer (non inscrit, Indre-et-Loire), tandis que Etienne Pinte (RPR) signalait que « les rectorats recrutent encore dans toutes les disciplines », réclamaient des précisions chiffrées et suggérait de nommer les MA adjoints d'enseignement stagiaires.

Deux autres problèmes épineux ont été abordés au cours de ces débats. Tout d'abord celui des « doublettes » dans l'enseignement primaire (prise en charge en alternance de certaines classes par deux élèves-instituteurs nouvellement recrutés). Jacques Brunhes (PC) et Gérard Collomb (PS, Rhône) ont témoigné du mécontentement suscité par cette mesure qui relève, selon René Haby, d'une « erreur d'appréciation », à savoir « l'effet conjugué de réouvertures trop rapides — pour causes de promesses électorales — de classes qui au-

raient pu parfois être regroupées, et d'une gestion trop timorée de la catégorie des titulaires-remplaçants, au nombre de vingt mille, qu'on aurait pu affecter provisoirement dans les classes sans maîtres, à la seule condition de suspendre quelques temps les stages de recyclage des personnels en place ».

Cela a naturellement suscité le débat sur la formation des maîtres. « En ce domaine, le budget apparaît comme un budget d'attente », a déclaré Jean-Claude Cassaing (PS, Corrèze). A son avis, « il est urgent de faire un choix, de donner une impulsion nouvelle, en particulier à la formation continue pour laquelle il serait judicieux de prévoir des stages décentralisés et d'étendre la formule des IREM à d'autres disciplines que les mathématiques ».

A toutes ces critiques, Alain Savary a répondu en invoquant « les conditions de précipitation dans lesquelles a été préparé ce budget ». Il a reconnu l'insuffisance de l'effort réalisé en matière de bourses, première étape qu'il « aurait souhaitée plus importante ». Quant à la mise en place des « doublettes », elle devait répondre à deux impératifs : « ouvrir plus de classes, et former tous les nouveaux maîtres ». Il n'a pas pu garantir d'éviter pour l'an prochain une part d'alternance dans la formation des maîtres. Il a ensuite consacré l'essentiel de son intervention à l'explication de sa politique — ou, selon certains, de son absence de politique — éducative. « Ce n'est pas en quelques semaines que l'on peut exprimer les éléments d'une nouvelle politique », a-t-il déclaré en préambule. Autrement dit, « volonté de changement, mais pas de politique du fait accompli, pas de transformation radicale de l'appareil éducatif sans concertation ».

Le ministre a alors résumé les grandes lignes d'une réflexion tous azimuts, qui portera sur la formation continue (commission présidée par André de Peretti), les ZEP, les collèges, les lycées et l'université. Concernant les ZEP, Alain Savary compte demander aux intéressés de réfléchir non plus sur la répartition d'emplois supplémentaires, mais sur celle de l'ensemble des moyens

disponibles dans le département ou l'académie, après avoir élaboré des « projets de zone » permettant d'éviter l'éparpillement et d'assurer le suivi des actions entreprises. Il a annoncé la constitution d'une commission de réflexion sur les collèges confiée à Louis Legrand, de l'université de Strasbourg, dont les travaux s'orienteront selon trois axes : l'hétérogénéité des classes, les modalités de l'orientation et la diversité des catégories d'enseignants. « En attendant les conclusions de la mission Legrand, a annoncé le ministre, aucune réorientation à la fin de la cinquième n'aura lieu sans l'accord des élèves et de leurs familles. Corrélativement, les CPPN bénéficieront de moyens supplémentaires pour accueillir les élèves dont il apparaît que l'intérêt véritable est d'y aller. » Une autre réflexion sera entreprise sur les contenus de la formation à venir dans les lycées (rééquilibrage des formations pour que la filière C ne domine plus le processus de l'orientation) et sur les moyens d'une meilleure articulation second cycle-enseignement supérieur. Enfin, une réflexion sur l'avenir de l'Université précèdera la refonte de la Loi d'orientation.

Réflexion, concertation : ce sont les deux mots-clés. En attendant, le ministre continue sur la voie tracée par son prédécesseur. Avec une différence, cependant : séquences éducatives en entreprises, CAP par unités capitalisables, classes de seconde de détermination (ou seconde indifférenciée) ne suscitent plus le tollé qu'ils engendraient autrefois. Question de confiance sans doute... Pressé par certains députés (de la majorité comme de l'opposition) de se prononcer sur la question de l'enseignement privé, Alain Savary a lancé cette formule : « Nous sommes à la croisée des chemins. Je souhaite que personne ne s'engage sur le chemin des Croisés. » Il ne reste plus à ceux qui sont avides de réformes en matière d'éducation qu'à s'engager... dans la voie de la patience.

Michaëla Bobasch

(1) Les dotations allouées à l'apprentissage progresseront en 1982 de 15 % (contre 20,5 % en 1981), passant de 627 millions de francs à 721 millions.

Au moment où se déroule
à Merano (Italie)
le Championnat du monde
d'échecs, avec
ses enjeux sportifs,
politiques et humains,
ce jeu commence
à connaître
une grande vogue
en France.

Il a même fait son entrée
dans quelques
établissements scolaires
où les sections
Echecs-Etudes
sont moins considérées
comme un moyen
de détecter
que de former l'esprit
et de lutter
contre l'échec scolaire.



des échecs pour une réussite

LES ÉCHECS sont avant tout un jeu. C'est sans doute pourquoi, lorsque Patrick Gonneau, professeur de mathématiques et joueur enragé, pénètre dans une classe et demande « *Qui veut apprendre à jouer aux échecs ?* », toutes les mains se lèvent.

A l'école primaire annexe de l'EN de Châlons-sur-Marne, les élèves du CE 2 de Marie-Thérèse Telliez reçoivent leur premier cours. Le processus est simple : Patrick Gonneau installe au tableau un échiquier mural. Après avoir fait préciser aux enfants la différence entre l'échiquier et le damier (le nombre de cases), il explique la première règle : les déplacements du Roi, d'une seule case, mais dans tous les sens. Commence alors un petit jeu. Les enfants mettent les mains derrière le dos ; Patrick Gonneau place le Roi au centre de l'échiquier et demande aux élèves de montrer avec le doigt le nombre de cases dans lesquelles cette pièce peut aller. La majorité lève un seul doigt. Quelques-uns, quatre doigts (au lieu de huit, car le Roi, situé au centre de l'échiquier, peut se déplacer sur toutes les cases qui l'entourent). Patrick Gonneau en fait la démonstration sur l'échiquier mural avec une pièce aimantée. On recommence, mais de manière plus corsée, le Roi se trouvant cette fois dans un angle de l'échiquier. Où peut-il aller ? Réponse : trois cases. Les enfants ont trouvé.

Patrick Gonneau a recours au même procédé pour faire assimiler la deuxième règle : « Deux Rois n'ont pas le droit de se toucher. » On passe ensuite au problème des déplacements : « Les pièces prennent comme elles marchent » (contrairement aux dames). Suivent plusieurs configurations où les enfants s'exercent à « prendre » des pions et des Cavaliers avec le Roi, à l'horizontale, mais aussi à la verticale et en diagonale. L'affaire se complique au moment où il place l'autre Roi près de la pièce à prendre. Le Roi blanc ne peut plus attaquer, puisque deux Rois ne peuvent se toucher. Autre différence avec le jeu de dames : aux échecs, on n'est pas obligé de prendre. Il présentera ensuite la Reine,

qui se déplace aussi dans toutes les directions, mais aussi loin qu'elle le veut. Les élèves devront calculer le nombre de cases sur lesquelles peut se rendre la Reine, placée dans le coin de l'échiquier. Un enfant propose soixante-trois cases. Un autre vingt-quatre. Là, l'erreur est minime : il a simplement omis de déduire du nombre de cases celle où se trouvait déjà la Reine. Celle-ci peut en effet se déplacer de sept cases dans trois directions, soit de trois fois sept, vingt et une cases. « *Le chiffre était faux, mais le raisonnement était juste* », signale Patrick Gonneau.

A la fin de la séance, les enfants, dont la rapidité d'assimilation est étonnante, avaient saisi les modes de déplacement de la Tour et du Fou, et étaient capables de se débrouiller avec un échiquier où se trouvaient déjà sept pièces, sur lequel ils s'exerçaient aux différentes manières « d'attaquer » (menacer de prendre). Le cours s'est terminé par une série d'exercices : les élèves devaient compléter une fiche où étaient dessinés six échiquiers en entourant sur chacun la pièce qui fait échec au Roi. « *Il m'a dit : c'est extra !* » annonce, toute fière, une fillette à son camarade. « *Moi, il m'a dit : tu es une bête !* » rétorque un autre, tout aussi content. Les élèves sont visiblement satisfaits de ce professeur qui a un bon contact avec les enfants et n'ignore pas le langage des nouvelles générations. Les uns expliquent qu'ils pourront bientôt jouer avec leur père, leur grand frère ou leur voisin. D'autres se voient déjà enseigner les échecs à leurs parents qui ne savent pas jouer. Certains parlent même de se mesurer à l'ordinateur. Tous sont ravis, « *parce que ce n'est pas un jeu de bébé* ».

Simplicité de langage et variation progressive de la difficulté ont fait merveille. Quant à l'institutrice, elle ne tarit pas d'éloges sur ce jeu « *qui développe le sens de l'observation, la mémoire visuelle, l'attention et la concentration, l'esprit d'analyse et les facultés d'abstraction dans la mesure où l'enfant doit prévoir ce qui va se passer, anticiper* ». Apprendre à jouer aux échecs permet aux élèves de mieux saisir les déplacements dans l'espace ho-

rizontal et vertical. « *C'est là, dit-elle, que se situe l'interaction des mathématiques et des échecs : parfois on part de l'échiquier pour essayer de résoudre un problème de déplacements sur quadrillage, ou un exercice de combinatoire. C'est de la géométrie active. En outre, cela a beaucoup aidé les élèves qui avaient du mal à se repérer dans les tables d'addition.* »

Professeur à l'école normale de Châlons-sur-Marne, Patrick Gonneau a décelé dans le jeu d'échecs qui le passionne un bon moyen pédagogique pour faire assimiler certaines notions. Si bien que toutes les classes de l'école annexe de l'EN ont, dès le CP, une activité échecs. Pour lui, « *c'est un outil qui permet de concevoir des plans et tactiques. Et, de même qu'aux échecs on élabore plusieurs plans avant d'en retenir un, de même, en géométrie de l'espace, on conçoit les différentes figures possibles avant de choisir celle que l'on va tracer pour résoudre le problème. Les échecs sont particulièrement utiles pour faire comprendre les notions de distance, de déplacements dans l'espace et aussi pour développer les fonctions logiques de rigueur et d'analyse* ». Mais il y voit également un moyen de lutter contre l'échec scolaire, dans la mesure où le jeu valorise l'élève en difficulté. C'est pourquoi il a entrepris une recherche sur « *la pédagogie de soutien et le jeu d'échecs* ».

développer l'esprit de groupe

C'est cette dimension pédagogique qui a également séduit Jean-Claude Loubatière, professeur de mathématiques au collège de Lattes (Hérault). A son arrivée dans l'établissement, en 1971, il a créé un club d'échecs qui a eu immédiatement beaucoup de succès. « *Des élèves dont les résultats scolaires étaient médiocres réussissaient très bien aux échecs. Cela les révélait, leur servait de stimulant* » explique-t-il. D'où l'idée de créer une section « Echecs-Etudes » qui a démarré en septembre 1979 et concerne actuellement trois niveaux,

de la sixième à la quatrième. Les élèves de la première section ont été choisis selon les critères précédant à la composition de toute classe hétérogène : un tiers de forts, un tiers de moyens et un tiers d'enfants en difficulté scolaire. Les séances ont lieu sous forme d'option, à raison de trois heures par semaine, dans une salle spécialement équipée à cet effet. Le cours comporte toujours une partie théorique et une partie pratique.

En ce mardi d'octobre, c'est une classe de sixième dont l'initiation a commencé il y a moins d'un mois. La séance porte sur la notion de « fourchette du Cavalier », c'est-à-dire le déplacement du Cavalier qui lui permet de faire un double échec (au Roi et à la Reine en même temps, ou à deux Tours, ou au Fou et à la Tour, etc.), tel que l'adversaire perde forcément une pièce importante. La démonstration a lieu au tableau, auquel se trouve intégré un échiquier mural aimanté. C'est, dit Jean-Claude Loubatière, « un exercice d'élimination d'un défenseur gênant ». Après avoir envisagé différentes possibilités au tableau, les élèves s'exercent par groupes de deux avec échiquiers et pions. Il s'agit de résoudre plusieurs cas, de difficulté croissante. Karin joue contre Patrick. Elle a bien assimilé le mécanisme et s'empresse de déplacer le Cavalier de telle manière que celui-ci menace à la fois le Roi et la Reine. Toutefois, elle n'a pas vu que celle-ci est protégée par un Fou qui peut manger le Cavalier. Il faut donc éliminer le Fou gênant. « *Regardez bien votre jeu, lance Jean-Claude Loubatière. Envisagez toutes les possibilités. Il suffit de gagner une Tour contre un Cavalier pour gagner quelque chose.* » Karin a alors l'idée de mettre le Cavalier en B6 où il menace à la fois la Tour et la Reine, tout en se trouvant hors d'atteinte du Fou.

Au fur et à mesure que se compliquent les exercices, les commentaires s'échangent d'un groupe à l'autre. Chacun propose un « coup » qui est aussitôt analysé, critiqué. Ainsi, Patrick montre à ses voisins les différentes fourchettes possibles... mais constate « *qu'à tous les coups, le deuxième Cava-*

Il existe actuellement en France une vingtaine de sections Échecs-Études. Six d'entre elles sont des « sections-pilotes », suivies par la Fédération française d'échecs. Celle-ci fournit du matériel (jeux, manuels) en échange duquel l'établissement reste ouvert aux membres de la Fédération qui désirent suivre le travail de ces sections. La Fédération, qui refuse toute idée d'élitisme, donne en outre des conseils très précis sur le recrutement des élèves en section Échecs-Études : même proportion de garçons et de filles, et classes hétérogènes.

Les sections-pilotes sont celles des établissements suivants :

- collège, avenue du Mas-Méjean, 34970 Lattes
- collège de l'Argenol, route du Parc, 84100 Orange
- collège Condorcet, 69, rue Bellini, 30003 Nîmes
- collège Clémence-Isaure, 122, allée des Arcs Saint-Cyprien, 31076 Toulouse
- collège Les Perrasses, 74210 Thones
- cours Molière, 2, boulevard Soult, 75012 Paris

Pour tous renseignements, s'adresser à la Fédération française d'échecs : 19, rue Jules-Ferry, 72380 Sainte-Jamme.

lier se fait prendre ». Peu à peu, il devient conscient de ce qu'« *il ne faut pas faire une fourchette pour la fourchette* », mais pour atteindre un objectif précis. A la fin de la séance, ces élèves, qui manient les pièces avec une parfaite aisance, sont capables de prévoir trois coups d'avance. « *Pour eux, c'est un jeu... même s'ils réfléchissent autant en une heure d'échecs qu'en une heure de mathématiques. Et il est important que cela reste un jeu et que cela ne devienne pas une matière supplémentaire* » précise Jean-Claude Loubatière qui limite volontairement l'exposé théorique à un quart d'heure.

Pour lui, comme pour Patrick Gonneau, l'apprentissage du jeu d'échecs est bénéfique tant sur le plan des mathématiques (développement du raisonnement déductif, apprentissage de la logique et de la rigueur) que sur le plan général : « *Développement de l'esprit d'analyse des éléments d'une situation complexe dans la mesure où il faut à la fois rechercher un plan et envisager les modalités de sa réalisation, développement de la concentration et de la maîtrise de soi, souci de la précision, le tout à partir d'une base concrète dans la mesure où un mauvais calcul est immédiatement sanctionné* ». Mais il insiste particulièrement sur « *le développement de l'esprit de groupe dans la classe, encore renforcé par*

les tournois du mercredi », à l'intérieur du collège, et parfois avec d'autres équipes de la région (élèves d'Orange, Nîmes, Toulouse et Perpignan). Et de conclure : « *Les enfants ont quelque chose en commun. Cet esprit de groupe a joué en faveur des élèves en difficulté qui ont été tirés par les autres. Si bien que certains, plutôt faibles en fin de CM 2, ont eu de très bons résultats grâce aux échecs, jeu qui contribue à leur redonner confiance en eux-mêmes : ils voient qu'ils peuvent réussir dans une matière dite intellectuelle.* »

Cela explique sans doute le succès de la section « Echecs-Etudes » : il y a chaque année pour l'option « sixième échecs » plus de cent vingt demandes pour vingt-quatre places. Une commission d'une vingtaine de membres (enseignants, conseiller d'éducation, personnel administratif, parents d'élèves et instituteurs des CM 2 où a été présentée la sixième échecs) choisit en fonction des critères suivants : enfants d'âges et de niveaux différents, venant de plusieurs localités du secteur de recrutement du collège, proportion égale de garçons et de filles (1). Le souci des enseignants est d'éviter que la motivation ne vienne davantage des parents que des enfants, et de faire que la section ne soit pas réservée aux bons élèves en mathématiques. C'est pourquoi Jean-Claude Louba-

tière insiste sur le fait que « la motivation première n'est pas le sport, mais la formation de l'esprit » et sur la nécessité de « procéder progressivement pour découvrir le raisonnement mathématique toujours sous-jacent dans les échecs : par exemple, les chaînes de déduction, plus difficiles à saisir en mathématiques qu'aux échecs où l'on voit clairement l'enchaînement parce que c'est concret ». C'est pourquoi il laisse les élèves déplacer les pièces sur l'échiquier « pour qu'ils se rendent compte ».

un entraînement à l'abstraction

Telle n'est pas tout à fait la démarche de Patrick Gonneau, que nous retrouvons au cours Molière, établissement privé laïque hors contrat, situé dans le XII^e arrondissement à Paris. C'est là qu'a débuté l'expérience d'un enseignement des échecs intégré à l'horaire scolaire, à l'initiative du directeur, Jean Uzan, vice-président de la Fédération française d'échecs. Il a, d'abord introduit au CM2 cet enseignement qui concerne maintenant soixante-dix élèves, du CP à la sixième, sur les deux cent trente (de la maternelle à la terminale) que compte l'établissement. L'horaire varie de vingt minutes (en primaire) à deux heures hebdomadaires. Une expérience est même prévue en maternelle, où la découverte des échecs aura lieu par le biais d'une histoire (un grand pays avec deux rois) sur un échiquier géant tracé à même le sol.

Au cours Molière, Patrick Gonneau divise son travail en « parties libres » le vendredi, et cours théoriques avec rédaction de fiches (étude de combinaisons) le samedi matin. « Le vendredi, ceux qui ont l'esprit plus concret sont valorisés, lors du déplacement des pièces sur l'échiquier. Toutefois, cela constitue toujours un entraînement à l'abstraction. On réfléchit sur du concret », dit-il. Les élèves du cours Molière sont habitués à utiliser des termes techniques (« règle du carré, territoire de gain ») et se produisent fréquemment dans des tournois

dans l'établissement et à l'extérieur de celui-ci. Ainsi, Cyrille joue dans un club, et avec son père ; il emmène même son échiquier en vacances et recherche des adversaires plus forts que lui. Jean-Philippe, qui n'a pas de partenaire, joue avec un ordinateur : « Quand on joue un coup, il en a déjà préparé dix » dit-il, regrettant cependant « l'absence de dialogue et le fait que l'on ne puisse pas revenir en arrière ». Tous deux parlent du champion de l'école « à battre absolument ».

Le niveau de certains élèves du cours Molière est en effet intermédiaire entre celui de joueurs moyens et celui des écoles d'échecs. En introduisant cet enseignement dans son établissement, Jean Uzan avait trois objectifs. Tout d'abord, le développement d'un certain nombre de capacités déjà citées plus haut : mémorisation, réflexion, abstraction, anticipation (« Pour penser plusieurs coups à l'avance, il faut avoir une vision d'ensemble de l'échiquier. Par contre-coup, cela amène les élèves à lire complètement l'énoncé des problèmes de mathématiques ») et esprit de rigueur (« Une pièce touchée doit être jouée. En outre, on apprend aux élèves à jouer avec des pendules, en temps limité »). Ensuite, venir en aide aux enfants en difficulté : « Certains « mauvais élèves » sur le plan scolaire peuvent obtenir de bons résultats aux échecs, ce qui leur donne confiance, transforme leur image vis-à-vis d'eux-mêmes, des professeurs et de leurs camarades. » Enfin, procurer aux enfants un loisir (« Ils jouent, cela les détend ») tout en améliorant leur socialisation, car les échecs sont un moyen de communication : « Il faut prévoir ce que fera l'autre, et cela donne à l'enfant la possibilité d'affronter l'adulte à armes égales. »

Il répond en cela aux objectifs de la Fédération française d'échecs : « Les échecs comme loisir, comme sport et comme activité pédagogique ». Celle-ci s'est fixé une triple mission : « Participer à la formation de la jeunesse, aux distractions de l'âge adulte, et éviter la solitude des personnes handicapées et du troisième âge ». C'est dans cette

optique de communication et d'échanges que sont régulièrement organisées, au cours Molière, des rencontres avec des clubs du troisième âge et avec des équipes internationales. C'est ainsi, remarque



Jean Uzan, que « des personnes de plus de quatre-vingts ans et des enfants de moins de dix ans ont joué ensemble. De même, parce qu'ils n'est pas besoin devant un échiquier de connaître la langue de l'autre pour communiquer, les élèves ont rencontré des joueurs du monde entier : équipes chinoise et tunisienne notamment ».

Le souhait de Jean Uzan est que l'expérience s'étende et pénètre plus avant dans le domaine de l'éducation. Pour l'instant, la France est, avec l'URSS, le seul pays où il existe un enseignement des échecs dans le cadre scolaire. Les objectifs — on s'en doute — sont très différents. Tous ceux qui ont tenté l'expérience sont unanimes : « Il ne s'agit pas de faire des sections Echecs-Etudes analogues aux sections de Sport-Etudes ». Il ne s'agit pas de créer une pépinière de champions, mais de donner aux enfants, par le biais du jeu d'échecs, une formation intellectuelle à un âge (école primaire et premier cycle) où l'on procède progressivement à une découverte des notions et où l'on s'intéresse davantage à la formation de l'esprit et de la personnalité qu'aux connaissances.

Michaëla Bobasch

(1) Chaque année, une information a lieu en CM2 pour présenter l'option échecs. Il est bien précisé que celle-ci n'est pas réservée aux seuls bons élèves en mathématiques.

Une longue et solide enquête,
« La télévision à la porte de l'école »,
a été effectuée par Josette Sultan et Jean-Paul Satre
pour l'INRP (Institut national de la recherche pédagogique).
Elle vient d'être publiée par la Documentation française
(29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 — tél. : 261-50-10)
et contient des données précieuses sur les rapports
entre la télévision et l'école et, en conséquence,
sur l'utilisation de l'audiovisuel dans les classes.

les instits devant le petit écran

LES ENFANTS d'aujourd'hui, entre sept et onze ans, passent entre quinze et vingt heures de leurs loisirs devant leur poste de télévision par semaine ; ils sont vingt-sept heures sur les bancs de l'école. Ces deux constatations démontrent, s'il en était besoin, que les relations entre la télévision et l'école existent bel et bien, même si elles sont complexes. Au centre de cette situation, les instituteurs, à la fois téléspectateurs et éducateurs. Ces deux rôles, s'ils ne se confondent pas, ont d'intimes liens ; c'est pourquoi cette enquête — dont l'échantillon définitif se compose de mille sept cent soixante quatorze instituteurs et institutrices — les a attentivement analysés.

Le sujet est délicat : longtemps, la télévision a eu mauvaise presse chez les enseignants. Cette tendance a évolué. Il ressort clairement de l'enquête que les instituteurs l'accueillent plus favorablement et se comportent à son égard comme un corps relativement homogène où, à peu de choses près, les différences de sexe, de milieu de vie (rural ou urbain) n'interviennent pas. Une seule exception toutefois : les jeunes de moins de

vingt-cinq ans (qui, curieusement, ont grandi avec la télévision) sont ceux qui manifestent, et de loin, le plus de réserves, les jugements les plus sévères, les critiques les plus fermes. Aujourd'hui cependant, 88,2 % des instituteurs ont un poste chez eux (contre 85,6 % chez les cadres moyens et 85,7 % pour l'ensemble de la population) et 76,8 % considèrent la présence de la télévision dans notre civilisation comme plutôt favorable.

S'ils ont peu à peu été « domptés » par la télévision, ils restent cependant très conformistes : elle est considérée avant tout comme un instrument de diffusion (films, documentaires, informations) et sa fonction créatrice est considérablement minimisée. Elle est maintenant reconnue comme instrument de culture, mais la spécificité en est mal cernée. La télévision doit, pour les instituteurs, conserver et acquérir un caractère « sérieux » et, si elle est aussi divertissement, il faut que celui-ci soit de nature « culturelle » : les émissions de variétés et les jeux télévisés, mais aussi les séries et les feuilletons n'ont guère leur faveur. Par contre les documentaires et les films recueillent

une large majorité des suffrages. Cependant, et cela les auteurs de l'enquête l'ont relevé à plusieurs reprises au regard de résultats contradictoires, il y a une distorsion très grande entre ce que les instituteurs déclarent attendre de la télévision et ce qu'ils regardent effectivement : c'est flagrant en ce qui concerne les séries, peu appréciées mais qu'ils regardent quand même, des émissions telles qu'« Au théâtre ce soir », ou encore les jeux télévisés. Ce qui domine chez les instituteurs téléspectateurs, c'est la méfiance devant de nouvelles formes d'expression, notamment celles qui touchent à la création télévisuelle. Par ailleurs, ils indiquent leur volonté de se démarquer des « autres » téléspectateurs et de leurs goûts supposés.

Ils sont, en majorité, très sensibles à l'importance de la télévision comme nouveau moyen de communication de masse, ils attachent beaucoup d'importance au direct et à la simultanéité, mais ils ne croient pas beaucoup à l'édification quotidienne de la culture par la télévision. En fait, notent les auteurs de l'enquête, tout se passe comme si ce qu'ils appréciaient le

plus dans la télévision n'était pas ce qu'elle a de plus original, et qu'ils restaient plus imperméables à la forme qu'au contenu des programmes : il est possible que cette attitude tienne à notre conception traditionnelle de l'éducation (et de la culture) où les notions de programme, de progression linéaire tiennent une place prépondérante : « Il semblerait que, si les caractéristiques qui font de la télévision un mode de culture original ne sont pas toujours appréciées ou suscitent même parfois une certaine méfiance, l'apport culturel qui peut être celui de la télévision est, lui, très largement reconnu et considéré comme important et favorable. »

Cela étant, comment se comportent-ils en tant qu'éducateurs ? L'utilisation d'un poste de télévision — quand, bien sûr, il y en a au moins un dans l'école — vient en quatrième position (après l'électrophone, le projecteur de diapositives et le magnétophone), et la télévision scolaire est utilisée environ par la moitié des instituteurs. Par rapport à cette dernière, il faut souligner qu'il y a trois fois plus de refus à son égard chez les plus jeunes...

Il semble qu'ils utilisent assez volontiers des appareils audiovisuels en classe mais ils privilégient les activités de réception aux activités de production : les appareils photo et les caméras sont mis à l'écart alors que, paradoxalement, ils font parties des objets qui sont intégrés dans l'univers quotidien des enfants.

La télévision tous publics est utilisée en classe : pas encore massivement, certes, mais un grand pas a été franchi, et un lien commence à s'établir entre les pratiques scolaires et le monde télévisuel. En revanche, télévision familiale et télévision scolaire restent deux domaines bien distincts, que les éducateurs n'associent pas, pas plus qu'ils ne songent à utiliser la RTS pour former les enfants à l'écoute télévisuelle. Et dans tous les cas de figure, le grand obstacle à l'utilisation de la télévision à l'école, scolaire ou non, ce qui fait, là encore, sa spécificité reste son intervention impromptue, contraire à la linéarité des programmes et des cours : 80,7 % d'enseignants estiment en

effet que les informations sont trop dispersées pour être utilisées selon un rythme normal d'apprentissage : « Autrement dit, on accepte à la rigueur que, chez l'adulte, l'élaboration du savoir puisse se faire sous forme « mosaïque » [...] Mais pour les enfants, on en reste à l'idée d'une construction linéaire. » C'est sans doute cette opinion qui fait penser aux instituteurs que la télévision ne peut guère avoir d'influence profonde sur les enfants. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment en effet que « la présence de la télévision dans notre société ne modifie pas sensiblement le rôle de l'école »...

Quelles conclusions tirer de ces résultats ? Tout d'abord que l'école a encore un long chemin à parcourir pour adopter la télévision, dans toutes ses spécificités, comme un véritable fait culturel. Une meilleure osmose entre les deux permettrait de « réduire la dichotomie qui existe entre enseignement et culture », de cesser, également, d'opposer systématiquement l'effort au plaisir, enfin de former des télé-spectateurs pour demain. La télévision n'est pas seulement un auxiliaire pédagogique : c'est aussi un objet d'étude, et sa pleine acceptation peut modifier profondément les situations scolaires.

L'enjeu est de taille, et Josette Sultan et Jean-Paul Satre ont raison de le rappeler : « Dans des perspectives d'innovation, il faut prendre encore en considération le fait que 50 % des instituteurs ont actuellement moins de trente-cinq ans. Ce sont des gens qui ont au moins vingt ans d'enseignement à assurer. Ils vont vivre des innovations technologiques importantes (le développement des moyens vidéo, la diffusion de la télévision par satellites, par câbles, l'utilisation de l'informatique et de la télématique en particulier...). Il est important d'intervenir dès maintenant sur leur formation, à partir des technologies les plus courantes, pour leur permettre d'intégrer à leur réflexion et à leurs démarches éducatives les futurs apports technologiques et culturels dans le domaine des communications de masse. »

Nicole Gauthier

une expérience
de E. Salvaire
proviseur honoraire

l'école ouverte

L'ÉCOLE doit s'ouvrir au monde. Cette affirmation n'est plus contestée, mais comment passer aux réalisations et, en particulier, comment les élèves de nos lycées peuvent-ils entrer en contact avec des jeunes d'autres pays et, par leur intermédiaire, avec des cultures différentes de celle de leur pays ?

Les moyens ne manquent pas et par exemple : la correspondance internationale, les appariements d'écoles, les échanges individuels, les bourses de voyage etc. On voudrait simplement exposer ici quelques expériences réalisées au lycée technique La Martinière de Lyon.

La vocation internationale de ce vieil établissement est inscrite dans son histoire. Il convient de rappeler que son nom lui vient de son fondateur Claude Martin, fils d'un modeste tonnelier des bords de Saône, engagé en 1751 dans les rangs de la Compagnie française des Indes, devenu l'homme de confiance du nabab de Lucknow et mort près de cette ville en 1800. Enrichi grâce à ses qualités d'intelligence et son activité d'architecte, d'ingénieur, de banquier, et on en passe, Claude Martin, en philanthrope éclairé, laisse par testament une somme très importante à la Ville de Lyon, à charge pour elle « de créer et d'entretenir une institution pour le bien des jeunes Lyonnais et des jeunes Lyonnaises ». L'École des arts et industries placée à son début sous la direction du génial Henri Tabareau, influencé par les théories saint-simoniennes, forme bientôt

les milliers de « contremaîtres », puis d'ingénieurs, que réclame la première révolution industrielle.

Claude Martin n'a pas oublié le pays où il a passé toute sa vie et aujourd'hui encore quatre collèges La Martinière à Lucknow et à Calcutta dispensent une instruction de qualité à des jeunes Indiens et à de jeunes Indiennes. De nos jours, les liens d'amitié se sont resserrés entre ces institutions qui portent le même nom, et les échanges sont devenus fréquents entre les deux pays, malgré la distance.

En 1969 une nouvelle chance a été donnée à l'établissement, car celui-ci recevait un legs dont les revenus devaient servir à récompenser les meilleurs élèves à leur sortie du lycée. De là, à l'idée de bourses de voyages, du genre « bourses Zellidja », il n'y avait qu'un pas. Les élèves ont donc été invités à préparer des projets de voyage à but culturel dans les pays de leur choix, si bien que, chaque année, plusieurs dizaines d'entre eux parcourent les routes de pays étrangers. Quelques-uns ont même traversé le Sahara et d'autres sont allés rendre visite aux écoles-sœurs en Inde. Les rapports qu'ils remettent à leur retour pourraient garnir une bibliothèque !

Une autre étape a été franchie lorsque, à la suite d'une mission

universitaire effectuée au Nigeria en août 1977 et à laquelle participait le chef d'établissement, un groupe d'étudiants nigériens ont été accueillis au lycée, afin d'effectuer des études qui les mèneraient à un niveau de technicien supérieur ou d'ingénieur. Entreprise difficile, mais qui a eu comme conséquence non négligeable de mettre en contact de jeunes Africains originaires d'un pays plein d'avenir et de jeunes Français.

C'est alors qu'il a été constaté que, sur un effectif de deux mille élèves environ, le lycée comptait quelque trente-cinq étrangers, inscrits en particulier dans les classes préparatoires aux grandes écoles : Marocains, Tunisiens, Libanais, Singapouriens, Mexicains (issus du lycée français de Mexico), Nigériens... Et au cours d'une soirée tous ces « étrangers », si proches de nous par leur esprit, nous faisaient part de leurs projets et aussi de leur désir de mieux connaître notre pays. Il faut bien dire que les efforts déployés pour faire inviter ces jeunes dans des familles lyonnaises n'ont pas toujours rencontré le succès escompté. Et pourtant que de richesses à découvrir à travers eux quant aux manières de vivre et aux mentalités de leurs compatriotes !

En janvier 1980, était constituée à Lyon l'Association pour le déve-

loppement des échanges franco-africains de techniciens. L'article 2 des statuts de l'ADEFAT définissait les objectifs : « Développer les échanges entre élèves de l'enseignement technique de la France et des pays africains en vue d'une meilleure connaissance mutuelle et du perfectionnement des intéressés dans leur spécialité. »

A l'invitation de Mme Jeanmichel, inspecteur d'académie à Dijon, le lycée La Martinière n'hésitait pas à utiliser cette nouvelle structure et, à la suite d'accords passés avec le ministère de la Jeunesse et des Sports de la République unie du Cameroun, dix élèves volontaires titulaires du BTS Génie civil s'envolaient pour Yaoundé le 16 juillet 1980. Ils avaient été précédés par le chef des travaux de l'établissement, et ces dix jeunes gens ont accompli dans ce pays un stage de six semaines, travaillant sur un chantier avec de jeunes Africains. Ils ont ainsi pu constater qu'il serait aberrant de prétendre transférer la technologie du monde industrialisé à des pays moins avancés sans aucune adaptation et ils ont aussi pu appliquer concrètement leur savoir. Mais, au-delà d'une activité professionnelle exercée dans un cadre nouveau, c'est par une insertion totale culturelle et humaine dans les milieux d'accueil que les jeunes Africains ou les jeunes Français apprendront à connaître leurs propres différences et à développer leur complémentarité.

Bien entendu, à leur tour de jeunes techniciens camerounais sont venus en France en juillet 1981 et ils ont été placés en stage — non sans difficultés — dans des entreprises. Et pour la deuxième fois des élèves de La Martinière sont partis au Cameroun.

Il faut, nous semble-t-il, faire en sorte que ces réalisations ne restent pas à l'état d'expérience, mais qu'elles s'organisent, s'approfondissent, se multiplient. Elles répondent au désir des jeunes de vingt ans de mieux connaître le monde, avec ses civilisations variées et complémentaires. Peut-on souhaiter un meilleur enrichissement culturel et une action plus efficace en vue d'une plus grande compréhension internationale ? ■

mardi 15 décembre 1981

Maison des Centraux
8, rue Jean-Goujon, Paris 8^e

dîner-débat de « l'éducation »

**comment décentraliser l'éducation
sans qu'elle cesse d'être nationale**

avec la participation de

Noël Josèphe

député, président du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais

Antoine Prost

professeur d'histoire de l'éducation à la Sorbonne

participation
aux frais :
95 F
avant le 12 décembre

à votre Service

Le Bureau de documentation migrants du CNDP vient de publier une brochure pour venir au secours de tous ceux, enseignants, animateurs socio-culturels, formateurs et travailleurs sociaux, qui ont quelque responsabilité dans la formation, dans l'éducation des populations immigrées, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants. Sous le titre **Animation culturelle sur l'immigration et les pays d'origine**, cet ouvrage-memorandum de 48 pages rassemble une somme considérable d'adresses d'associations et d'organismes et une longue liste de références, concernant les documents audiovisuels notamment, destinés à l'animation culturelle.

Deux grandes parties classifient clairement adresses utiles et matériaux divers en **généralités** ou **nationalités**.

Dans la première, trente-trois associations et organismes, centres culturels et foyers, CEFISEM ou grands organismes tels CEMEA ou Fédération Léo-Lagrange, sont répertoriés avec un petit aperçu de leurs spécificités concernant le secteur des migrants. Les bibliothèques pour enfants et adultes im-

la culture des autres

Animation culturelle sur l'immigration et les pays d'origine
contre 10 F (franco de port) au CNDP, Bureau de documentation migrants : 91, rue Gabriel-Péri, 92120 Montrouge.

migrés, les pistes et conseils pratiques et les points de chute pour se procurer, en location, en prêt ou en vente, expositions de photographies, diapositives et montages audiovisuels, la liste des organismes de diffusion et de production pour la vente ou la location de films, particulièrement ceux destinés à l'aide pédagogique, ou bien encore

les quelques possibilités offertes pour se procurer musiques, disques, cassettes des pays d'origine, couvrent tout un secteur de production qui permet une sérieuse et authentique action culturelle, minimisant ainsi les risques de perversion des cultures originelles. Certes, et le préambule de ce document est clair sur ce point, ces listes ne prétendent

pas être exhaustives, il existe maintes et maintes autres possibilités dans les diverses régions. Mais « *seules ont été retenues les adresses et les références qui nous ont paru pouvoir être effectivement utiles pour l'organisation concrète d'actions d'animation* » est-il précisé.

La deuxième partie éclaire, par nationalités ou ethnies, ces mêmes renseignements donnés avec un peu plus de détails. Africain, Espagnol, Italien, Maghrébin, Portugais, Turc, Yougoslave ou réfugié du Sud-Est asiatique, chacun peut trouver les services officiels, les maisons d'édition ou librairies, les bibliothèques et centres de documentation, les associations et organismes le concernant, tout comme le matériel spécifique à sa langue et sa culture, en affiches et guides, en diapositives, photos ou films, en disques ou cassettes. Que ce soit pour l'apprentissage ou le renforcement linguistique ou pour mieux découvrir ou retrouver les sources de la tradition, ce petit document est une véritable mine de ressources et d'idées pour tous ceux qui ont affaire aux migrants présents en France. ■

pédagogie quotidienne

pour une bibliothèque en maternelle / 2

Après avoir, dans notre précédent numéro, traité du développement des conditions d'une bonne lecture, nous abordons cette semaine le statut du livre à travers une expérience de prêt de livres.

Les enfants manifestent souvent le désir de s'approprier un livre, l'espace d'un moment, d'un jour, d'une semaine, que ce désir émerge seul ou qu'il soit provoqué par une animation antérieure autour du livre. Ils peuvent le satisfaire dans la classe, certes. Mais emporter un livre chez soi a une tout autre valeur.

La bibliothèque de quartier, quand elle existe, n'est pas toujours accessible (éloignement, absence de livres pour enfants, refus de prêter aux jeunes...). L'école peut y remédier en organisant, au sein d'une classe ou de l'école, un prêt de livres. C'est ce que nous proposons d'étudier; à partir d'une expérience tentée dans une classe de grands.

objectifs

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- créer un environnement où l'écrit soit présent ;
- faire du livre un lien entre la famille et l'école ;
- responsabiliser les enfants par rapport au livre en les laissant prendre en charge complètement ce prêt de livres ;
- sensibiliser les enfants à la présence et à l'utilisation des bibliothèques de quartier.

préparation

le questionnement

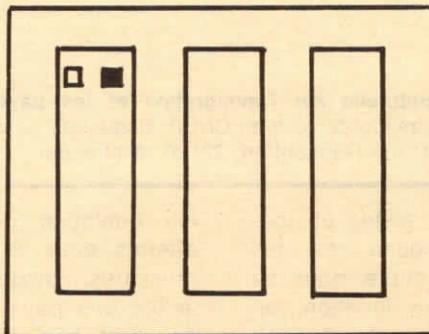
Les enfants sont confrontés à une situation-problème : si chacun prend

un livre tout de suite, la bibliothèque de classe se vide. Apparaissent alors un ensemble de questions auxquelles les enfants doivent apporter, en se mettant d'accord, des réponses : quel est le nombre de livres nécessaire, où se procurer des livres, comment, qui va emporter un livre, quel jour, à quelle fréquence, comment se rappeler du livre emporté, comment marquer qu'il a été rendu ?

D'où il s'ensuit une discussion sur l'utilisation de l'argent de coopérative pour l'achat de livres, sur l'apport de livres que les enfants ont chez eux, les consignes quant aux soins à apporter aux livres ; à qui peut-on s'adresser à la maison pour lire les textes des livres ?, etc.

la préparation matérielle

Quand la motivation est forte, les enfants savent se montrer patients. Ils ont beaucoup tâtonné et ont décidé de faire un grand panneau.



□ étiquettes-titres
■ étiquettes-prénoms

Il a donc fallu :

- recopier tous les titres des livres en respectant formes, couleurs, dispositions des caractères et des mots. La majorité des enfants participent à ce travail selon leurs goûts et leurs

possibilités graphiques. Les étiquettes sont critiquées par les enfants eux-mêmes ; les titres sont mémorisés au fur et à mesure ;

- préparer un jeu d'étiquettes-prénoms pour pouvoir s'inscrire ;
 - classer les livres afin de ne pas coller les étiquettes-titres n'importe comment et pouvoir se repérer plus facilement dans le panneau. Pendant une semaine, chaque jour, un groupe différent d'enfants viendra proposer au grand groupe un classement (grands, petits, moyens, vieux/neufs, avec images petites/grandes, thèmes, héros, séries...). Il sera donc nécessaire d'adopter un classement.
- sous forme de jeux, il faut s'assurer que les enfants se repèrent bien dans le panneau, qu'ils commencent à mémoriser les titres des livres. Plus tard, ce classement pourra être remis en cause par l'apport de livres nouveaux. Plus tard aussi, ce panneau pourra être refait par le maître qui collera les étiquettes-titres arbitrairement, détruisant ainsi les points de repères spaciaux des enfants et les obligeant à s'en trouver d'autres plus précis puisqu'ils porteront sur l'écrit lui-même ;

- préparer un tableau permettant de savoir qui prend un livre tel jour de la semaine et quand il doit le rapporter ;
- choisir un bibliothécaire ;
- déterminer le moment de la journée consacré au prêt de livres.

Le prêt peut alors commencer.

Ce panneau occupe un large espace d'affichage. Il doit bien entendu se trouver au centre de la bibliothèque de classe et être facile d'accès.

exploitations

centre d'intérêt et de communication

Quand ce prêt aura bien fonctionné, les enfants commenceront à connaître un grand nombre de livres. Ils se les racontent alors en petits ou grands groupes, se montrent une image particulièrement amusante ou terrifiante, s'essaient à fabriquer des livres, s'y réfèrent (comment, dans ces livres, sont représentés par exemple les monstres ?) pour trouver leur propre expression. Ils prennent conscience de leurs choix (livres les plus souvent choisis, délaissés) et en discutent.

le panneau : lieu d'investigation de l'écrit

Les enfants le consultent souvent : ils comparent les différents titres entre eux, s'exercent à en lire un maximum, font des remarques phonétiques sur les mots, assemblent des titres...

Le panneau constitue aussi une sorte de « dictionnaire » (mots, groupes de mots, phrases courtes) auxquels ils se réfèrent pour lire un message des correspondants ou leur écrire une lettre. C'est un outil qui les aidera à aller du connu vers l'inconnu.

La bibliothèque ainsi utilisée est un

lien entre la maison et l'école, les différentes activités et les enfants eux-mêmes. Son importance est fonction de la place, de la présence, de la valeur et des crédits qui lui seront attribués par les enfants et le maître.

Quant au maître, pourquoi n'aurait-il pas lui aussi, dans la classe, son propre « coin bibliothèque » ?

Le 12 décembre, le troisième et dernier article de cette série traitera de la lecture considérée comme relais de l'action.

Chantal Mettoudi

documentation

le travail c'est la liberté...

Pierre Dubois

Les ouvriers divisés

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 204 p., bibliographie

On connaît mal le monde de l'usine ; surtout nous, enseignants, intellectuels, qui en ignorons et la culture et la rudesse. Mis à part peut-être certains professeurs du technique, nous en parlons sans en rien savoir. Vision enchantée des luttes, solidarité de principe et méconnaissance militante coexistent dans nos comportements. Partant, un livre aussi clair, aussi bien informé, que celui de Pierre Dubois sera utile à bien des enseignants.

Il s'agit de la division du travail et de la division des travailleurs par l'organisation de l'entreprise, des mille et une occasions de répression de l'influence ouvrière. Mais dans tout cela il n'est pas de destin : le progrès technique doit être compatible avec le progrès social, et la mobilisation de la critique ouvrière

tend à transformer les situations de travail. La période politique qui commence devrait apporter, avec les changements promis, de nouvelles attitudes ouvrières que ce livre n'a pu, bien sûr, envisager.

Fondé sur de rigoureuses analyses de sociologie de travail, cet ouvrage apporte une information de qualité et des problématiques souvent neuves.

Pierre Cam

Les prud'hommes. Juges ou arbitres ?

Les fonctions sociales de la justice du travail

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 210 pages

On connaît mal cette institution vieille de près de deux siècles (1806) qui a pour fonction de régler les conflits sociaux. Réformés il y a deux ans, mais toujours en crise, les prud'hommes voient leur fonction de « pacification sociale » remise en question.

L'ouvrage de Pierre Cam, où l'on perçoit l'influence de Pierre Bourdieu qui a « patronné » cette recherche, met en lumière, grâce à une analyse sociologique et juridique approfondie des conseils de prud'hommes (l'enquête a été menée en Loire-Atlantique), la logique sociale qui les détermine. Les enjeux et les intérêts sont mis à nu, ceux des patrons, ceux des syndicats divers, ceux des magistrats. La crise d'une institution de conciliation sociale (donc en partie de dissimulation) révèle le malentendu fondamental sur lequel elle repose : la convergence provisoire des intérêts n'est pas (mais jusqu'à quel point ?) collaboration de classe.

Un livre majeur pour tous ceux qu'intéresse la logique du fonctionnement des commissions paritaires et, bien sûr, pour tous ceux qui enseignent le droit social, la vie syndicale, l'histoire sociale et, en général, les sciences sociales.

Dominique Schnapper

L'épreuve du chômage

Gallimard, 222 p., bibliographie

Les chômeurs vivent cette exclusion comme une honte, « oubliant » que leur cas personnel n'est que la personnalisation d'un problème économique. Qu'est-ce qu'un chômeur aujourd'hui ? C'est plutôt une femme (68 %), c'est plutôt quelqu'un de jeune (46 % de moins de vingt-cinq ans).

Ce qu'apprend l'enquête de Dominique Schnapper, au-delà des statistiques hélas rappelées quotidiennement par les syndicats, c'est l'expérience psychologique du chômage, la crainte de la marginalisation sociale, l'humiliation du pointage, l'anxiété. Si certains chômeurs s'en sortent mieux, c'est en général grâce au volume de capital culturel dont ils disposent et qui lui permet une plus facile adaptation : la formation initiale de qualité est un atout non seulement pour retrouver un emploi mais aussi pour résister à l'effet destructeur du chômage sur la vie quotidienne.

En plus de l'explication sociologique, ce livre restitue le drame du chômage à travers des entretiens souvent poignants qui, plus que tout, redisent que le chômage doit disparaître de notre société au plus vite : il

est plus qu'un problème économique, plus qu'un moment dans les courbes qui décrivent l'activité d'un pays, il est une maladie qui corrompt toute la vie sociale et diffuse le malheur chez les plus mal lotis de notre société.

Renaud Sainsaulieu
et le Centre d'études
supérieures industrielles
L'effet formation dans l'entreprise
Dunod, 206 p., bibliographie

Lorsque des formateurs interviennent dans une entreprise, lorsque des travailleurs cadres ou ouvriers participent à une action de formation continue, quelque chose dans cette entreprise, dans l'attitude des personnels, change. Le paysage est affecté par la formation ; celle-ci ne peut être aussi ponctuelle et isolée que voudraient pouvoir l'imaginer certains partisans d'une formation effectuée par des experts « exté-

rieurs » et désengagés. Le formateur est donc acteur de l'entreprise et il importe qu'il sache ce qu'il fait, quel effet a son intervention.

Cet ouvrage associe des études de cas à une réflexion théorique sur le changement social qu'entraîne, dans une organisation donnée, la formation continue des personnels. Il est riche en retombées pédagogiques au moins sous la forme de questions : s'il en va des formations sauvages (i.e. ignorantes de leurs effets) comme de la psychanalyse sauvage, si elles provoquent autant ou plus de difficultés qu'elles n'apportent de solution, alors comment former les formateurs pour qu'ils soient aptes à imaginer et à évaluer les effets de leur intervention ?

Autre question : les conclusions de cette étude sont-elles transférables à d'autres domaines, celui de la formation des enseignants par exemple ?

François Mariet

quand je se

Depuis que nous avons rendu compte **refuse d'aller à l'école**, publié dans la collection chez Casterman, cette collection a maintenant sixième vient de nous parvenir. Si, dans d'autres, ce n'est pas qu'ils manquent d'intelligence de place.

Avec **Je ne sais pas ce que je veux faire** traite d'un problème important puisqu'il s'agit de l'avenir. L'auteur, qui est psychologue et conseiller, construit une personnalité d'enfant et comment elle est véritable au lieu de le contrecarrer. Il évoque *place de leurs enfants, les parents parlent du passé. Et ce passé conservé par leur mère, de rêver et de se projeter en avant pour bâtir car, pour lui, l'avenir et le rêve se imposent à la famille une attitude tout à fait différente adoptée.*

C'est pourquoi cet ouvrage ne se place pas dans le quel propose des choix en fonction du problème dans sa véritable dimension :

réponses

A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.

engagement décennal

Pouvez-vous préciser en quoi consiste l'engagement décennal des instituteurs et les modalités d'application de cette disposition réglementaire ?

L'article 11 du décret du 22 août 1978, modifié le 11 juillet 1980 précise que les candidats reçus aux concours de recrutement « sont nommés élèves instituteurs par arrêté du recteur et admis en école normale ».

Ils sont astreints à rester au service de l'Etat ou de ses établissements publics à caractère administratif pendant dix ans après leur sortie de l'école normale, le temps pendant lequel les instituteurs suppléants et

remplaçants admis au concours (interne) ont exercé dans les écoles publiques avant d'entrer à l'école normale étant pris en compte au titre de cette période. « En cas de manquement à cette obligation, les intéressés doivent, sauf si le manquement ne leur est pas imputable et sans préjudice des sanctions disciplinaires auxquelles ce manquement pourrait donner lieu, verser au Trésor une somme fixée par référence au traitement et à l'indemnité de résidence perçus en qualité d'instituteur. »

Ils sont astreints au même versement en cas d'exclusion prononcée pour motif disciplinaire ou pour insuffisance professionnelle ou de radiation des cadres, sauf si ces mesures ne leur sont pas imputables, ainsi qu'en

cas d'exclusion définitive ou de révocation prenant effet au cours de la période de dix ans considérée ci-dessus. (A noter que des remises gracieuses de versement peuvent être envisagées dans certains cas.) Toutefois, le versement ne sera pas exigé des élèves-instituteurs qui, pour quelque raison que ce soit, quittent l'école normale avant le début de la deuxième année de scolarité. Une circulaire du 29 septembre 1981 (B.O. n° 38) apporte une précision intéressante sur ce dernier point : « Ainsi que le Conseil d'Etat l'a rappelé à plusieurs reprises, l'obligation imposée à certains fonctionnaires de rester pendant un temps déterminé au service de la personne publique qui les a formés à ses frais et l'obligation de dédommagement qui en est la sanction sont de nature réglementaire et existent, nonobstant l'absence d'une adhésion volontaire de l'intéressé qui y est soumis. En conséquence, il n'y a pas lieu de faire procéder à la souscription par les élèves-instituteurs d'un engagement

serai grand...

de l'ouvrage de Lazarine Bergeret, II collection « L'École des parents » éditée à son actif quatre autres titres. Le intervalle, nous n'avons rien dit des rêt : c'est que nous, nous manquons

le plus tard (162 pages), Marc Birraux rentira sur tout l'avenir de l'enfant. er d'orientation, montre comment se ment on peut faciliter le surgissement rit notamment : « *En se mettant à la ent de l'avenir en se référant à leur moire est mort. Il faut qu'ils continuent que l'enfant de son côté ait envie de trouvent encore confondus.* » Ce qui t différente de celle qui est ordinaire-

jamais sur le terrain de l'orientation, études et de débouchés. Il centre le éducative et familiale.

Pierre Ferran

applicable dans l'enseignement public. L'homologation est de la compétence d'une commission qui comprend des représentants de l'enseignement public et un nombre égal de représentants de l'enseignement privé sous contrat.

L'admission des élèves de l'enseignement privé hors contrat dans un lycée public est liée à la réussite à un examen d'entrée.

Ces dispositions qu'on pourrait qualifier de traditionnelles, paraissent offrir les garanties d'objectivité souhaitées par les familles des élèves de l'enseignement privé qui souhaitent être admis à poursuivre leurs études dans l'enseignement public.

écoles rurales

Y a-t-il, actuellement, une nouvelle politique tendant au maintien des écoles rurales à faible effectif ?

Une circulaire du 1^{er} juillet 1981 a donné aux recteurs et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, les instructions nécessaires pour le maintien et le développement de l'enseignement en milieu rural. La politique poursuivie passe par un effort pour favoriser la constitution de regroupements pédagogiques intercommunaux dont le nombre est en

augmentation et par le maintien d'un certain nombre d'écoles ou de classes dont la fermeture pourrait être techniquement envisagée : Il convient de noter que 1340 écoles à classe unique ayant moins de neuf élèves continuent de fonctionner. Le ministre envisage une politique tendant à rompre l'isolement pédagogique des écoles à très faible effectif grâce au développement d'équipes d'animation et de liaison et à l'accroissement du nombre des conseillers pédagogiques.

centenaire de l'école laïque

C'est la loi du 28 mars 1882 qui a institué en France l'école laïque. Est-il envisagé de marquer avec une solennité particulière le centenaire de cette loi fondamentale ?

Nous n'avons que peu d'informations sur le sujet qui vous préoccupe. Le Comité national d'action laïque (CNAL) aurait arrêté le principe d'une grande fête nationale à Paris, le dimanche 21 mars 1982, fête qui pourrait être celle des « provinces françaises », représentées par des délégations importantes, émanations des comités départementaux d'action laïque.

René Guy

lors de leur admission en deuxième année de formation. Rien ne s'oppose, toutefois, à ce que cette obligation soit rappelée aux intéressés par les directeurs d'école normale. »

admission en seconde des élèves des écoles privées

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir s'il n'y a pas de difficulté, pour un élève de troisième de collège privé, à se faire admettre dans un lycée public, en classe de seconde ?

Deux procédures permettent l'admission en classes de seconde des établissements d'enseignement public d'élèves de collège privé selon que ce collège est sous contrat ou non. Pour les élèves d'un établissement privé sous contrat, la décision d'orientation prise au sein de l'établissement d'origine peut être homologuée par l'État et rendue ainsi

au J. O.

accès aux grandes écoles

Il est demandé au ministre de l'Éducation nationale de préciser les dispositions qu'il envisage de prendre, tendant à diversifier les filières d'accès aux grandes écoles françaises.

Réponse. Le ministre de l'Éducation nationale attache la plus grande importance à la diversification des filières d'accès aux grandes écoles françaises. Diverses mesures ont déjà été prises dans cet esprit depuis 1977 et, outre les classes préparatoires traditionnelles, des classes pré-

paratoires technologiques réservées aux titulaires du baccalauréat de technicien série F (secteur secondaire) et G (secteur tertiaire) ou d'un diplôme équivalent, ont été créées pour permettre l'entrée de ces élèves dans ces écoles. Il s'agit des classes de type TA, préparant à l'École polytechnique, à l'École centrale, aux écoles des Mines, etc., des classes TB préparant aux grandes écoles de chimie, des classes TB' préparant aux écoles d'agronomie ou aux écoles nationales vétérinaires et des classes TC préparant aux grandes écoles commerciales. Ces classes dont l'effectif a triplé en trois ans

accueillent actuellement 991 élèves et l'effort du ministère de l'Éducation nationale dans ce domaine sera poursuivi. En outre, dans le cadre de la réforme du concours d'entrée à l'École des hautes études commerciales et des autres grandes écoles commerciales, des épreuves scientifiques seront mises en place à l'intention des bacheliers B. A cet effet, des classes préparatoires réservées à l'accueil de ces bacheliers seront créées à la rentrée 1981 dans diverses académies. Parallèlement au recrutement à l'issue des classes préparatoires traditionnelles des filières ont été mises en place, permettant l'admission, notamment dans les écoles d'ingénieurs, de titulaires d'un diplôme universitaire (DEUG, maîtrise ou MST) ou d'un diplôme technologique (DUT, BTS). Dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, par exemple, ces filières concernent déjà 15% des admis pour le concours DEUG, et 7,5% pour les DUT et BTS. De même un bon nombre d'écoles de haut enseignement commercial accueillent soit sur titres (exemple : écoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises), soit sur concours (exemple : École supérieure de commerce de Paris), en première année d'étude des candidats titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Enfin l'accès au diplôme d'ingénieur par la voie de la formation continue a été développé, à cet effet quatre filières ont été

créées en application de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle (filière CNAM), du décret n° 64-14 du 4 janvier 1964 (filière post-DEST), de l'arrêté du 31 janvier 1974 modifié par l'arrêté du 8 mars 1976 (filière DUT-BTS), des décrets nos 75-392 et 75-393 du 16 mai 1975 et de l'arrêté du 17 juin 1975 (filière DPE). Le flux annuel des ingénieurs formés par ces différentes filières représentant 7% du nombre total des ingénieurs diplômés lequel s'élève à environ 11 000.

(J.O. Débats Sénat du 16 octobre 1981.)

surveillance dans les lycées

Il est demandé au ministre de l'Éducation nationale de préciser les conditions dans lesquelles est exercée la surveillance dans les lycées, en raison de l'insuffisance du nombre des conseillers principaux d'éducation et du nombre des surveillants.

Réponse. Les transformations intervenues ces dernières années dans les méthodes d'éducation et dans les conditions de vie des établissements conjuguées avec l'abaissement de l'âge de la majorité, ont fait notablement évoluer la notion même de surveillance. Il est apparu nécessaire de rechercher de nouvelles orientations en ce domaine, avec le souci de permettre aux élèves d'acquérir dans les établissements scolaires le sens de leur responsabilité personnelle et du respect d'autrui. L'expérience montre que, grâce à l'esprit d'équipe qui règne entre les professeurs, les personnels d'éducation et ceux de direction, grâce aussi à la prise en charge par tous de cette dimension éducative, la très grande majorité des établissements ne connaissent pas de graves problèmes. Cependant, pour la rentrée 1981, un effort sera fait en faveur de l'action éducative, concrétisé par la mise en place, grâce aux moyens supplémentaires obtenus au collectif budgétaire, de cent vingt emplois de conseillers principaux d'éducation stagiaires dans les lycées et de cent quatre-vingt-dix emplois de conseillers d'éducation stagiaires dans les ly-

cées d'enseignement professionnel. Ces moyens supplémentaires, qui seront affectés de manière préférentielle aux établissements dans lesquels il y a lieu de mener une action particulière pour remédier aux difficultés rencontrées, notamment du fait de l'environnement, permettront

on recrute

■ **DES ATTACHES d'administration scolaire et universitaire analystes** : vingt places (arrêté du 28 septembre 1981 - B.O. n° 40).

■ **DES AGREGES professeurs des universités** dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion : concours ouverts pour 55 postes au total (arrêté du 1^{er} octobre 1981 - B.O. n° 40).

on annonce

■ **LA CREATION** à l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale d'un **service de l'éducation physique et sportive** dont l'organisation sera précisée ultérieurement. Le transfert des services académiques et départementaux de l'éducation physique et sportive se fera, d'après la circulaire du 22 octobre 1981, entre le 1^{er} novembre 1981 et le 1^{er} janvier 1982 (décret du 27 octobre 1981 - B.O. n° 40).

on précise

■ **LE ROLE des collectivités locales en matière de constructions scolaires** : action pour répondre aux besoins d'équipements scolaires, effort pour la qualité des constructions ; concertation et études préalables, choix des constructeurs (circulaire du 22 octobre 1981 - B.O. n° 40).

■ **LES MODALITES** des demandes de mutation ou de réintégration présentées par les **adjoints d'enseignement** pour la rentrée scolaire de 1982 (arrêté et note de service du 30 octobre 1981 - B.O. n° 40).

■ **LES MODALITES** des demandes de mutation ou de réintégration ou de mise

L'ÉDUCATION

ne paraîtra pas
le 26 novembre.

Son prochain numéro,
« spécial automne »,
intitulé

Vivre et apprendre au pays
aura pour thème
la décentralisation
et paraîtra
le jeudi 5 décembre.

d'améliorer de façon sensible les conditions de la vie scolaire dans les établissements de second cycle. L'effort ainsi entrepris sera poursuivi à la rentrée 1982.

(J.O. Débats Assemblée nationale du 25 septembre 1981.)

B. O.

en disponibilité présentées par les **professeurs et professeurs techniques chefs de travaux de LEP** au titre de la rentrée scolaire de 1982 (arrêté et note de service du 30 octobre 1981 - B.O. n° 40).

■ **LES MODALITÉS** de recrutement des candidats à un poste dans une **école normale d'instituteurs** pour la rentrée de 1982 (note de service du 30 octobre 1981 - B.O. n° 40).

■ **L'ORGANISATION** de l'éducation physique et sportive aux différents échelons du ministère de l'Éducation nationale. Au niveau de l'administration centrale, un ser-

vice autonome commun aux directions d'enseignement; au niveau académique et départemental, mise en place au sein des rectorats et des inspections académiques d'une cellule de coordination « qui aura pour mission essentielle d'assurer dans l'immédiat la continuité de gestion et de coordination pédagogique de l'éducation physique et sportive au niveau local ». Le sport scolaire relève des attributions du ministre de l'Éducation nationale (circulaire du 5 novembre 1981 - B.O. n° 41).

■ **LES MODALITÉS** de préparation de la liste d'aptitude au corps des **professeurs de collège d'enseignement technique** pour l'année scolaire 1982-1983 et de la liste d'aptitude au corps de **chefs de travaux de C E T** (note de service du 6 novembre 1981 - B.O. n° 41).

on modifie

■ **LE RÈGLEMENT** de l'école supérieure de commerce de Paris (arrêté du 2 octobre 1981) - B.O. n° 40.

■ **L'HORAIRE** d'enseignement de la chimie en **classe préparatoire mathématiques spéciales P P** (note de service du 5

octobre 1981 - B.O. n° 40).

■ **LES HORAIRES** et programmes de l'enseignement optionnel technologique spécialisé d'arts appliqués des classes de seconde, première et terminale des lycées (arrêtés du 5 octobre 1981 - B.O. n° 41).

■ **LE RÈGLEMENT** du baccalauréat de technicien arts appliqués (arrêté du 5 octobre 1981 - B.O. n° 41).

on institue

■ **UN CERTIFICAT** d'aptitude professionnelle « Brocheur relieur papetier » (arrêté du 5 octobre 1981 - B.O. n° 41).

on décide

■ **L'EXTENSION** de la gratuité des manuels scolaires aux élèves des classes préparatoires à l'apprentissage (C P A) ouvertes près des centres de formation d'apprentis gérés par des organismes autres que les établissements publics d'enseignement: 140 F par élève en 1981-1982 (note de service du 5 novembre 1981 - B.O. n° 41).

agenda

rencontres

■ « **Jeux de mémoire** », rencontres inter-académies: quarante établissements scolaires présentent leurs réalisations sur le thème du Patrimoine au Centre Georges-Pompidou (rez-de-chaussée) jusqu'au 15 janvier. Cette manifestation propose:

• une exposition présentant les modalités d'un Projet d'actions éducatives à travers sept exemples;

• des rencontres animées par des jeunes venus de toutes les académies; ils pourront entre autres dialoguer avec 1 500 élèves de la région parisienne (à ceux-ci, une visite sera proposée le matin pour découvrir le Paris historique et architectural, les rencontres ayant lieu l'après-midi, de 14 à 18 heures);

• des rencontres entre les élèves et des professionnels (architectes, archéologues, ethnologues) à l'occasion de leurs exposés ou lors de visites-découvertes du patrimoine parisien.

Ces « Jeux de mémoire » sont une co-réalisation de la Mission d'action cultu-

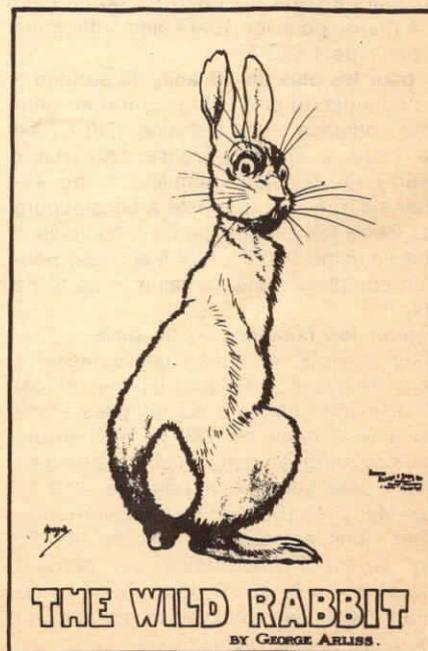
relle en milieu scolaire au ministère de l'Éducation nationale, de la direction du Patrimoine au ministère de la Culture, du « Carrefour des régions » au Centre Georges-Pompidou. Pour recevoir le calendrier détaillé des sujets présentés par les quarante établissements et pour tous autres renseignements: Danièle Sanson (Carrefour des régions): 277-12-33, poste 46.94; ou Colette le Garsmeur (direction du Patrimoine) 296-10-40, poste 22.92; ou Karine Michel Paulsen (Mission d'action culturelle en milieu scolaire): 550-03-92.

exposition

■ **L'affiche anglaise 1890-1900** au musée de l'Affiche (18, rue de Paradis, 75010 Paris. Tél.: 824-50-04) jusqu'au 31 janvier. L'exposition, qui regroupe deux cents documents de cette décennie qui fut décisive pour l'art publicitaire, est articulée en cinq sections qui traitent des divers aspects du sujet:

• circuits de production de l'affiche et

rôle réciproque des différents agents de commande, d'exécution, de diffusion;



- standardisation du format et conditions d'affichage ;
- formalisation plastique et graphique ;
- argumentation publicitaire ;
- fonction idéologique de l'affiche (affirmation ou transgression de certaines valeurs).

L'exposition est ouverte de 12 à 18 heures, sauf lundi et mardi.

vacances, loisirs

■ **Vacances d'hiver avec le Club des 4 Vents.** Des séjours pour les jeunes de 7 à 17 ans, par niveau d'âge, sont proposés du 22 décembre au 2 janvier, dans les Alpes françaises (Saint-Jean-d'Arves, Lanslevillard, Crest-Voland et La Giettaz) et dans les Alpes suisses (Evolène, Montana, Anzère et Fiesch). Le logement se fait en chalet ou en maison familiale, le voyage s'effectue en train-couchettes. Les prix pour la période de Noël : de 2 320 F à 2 840 F, comprenant le voyage Paris/Paris, la pension complète, l'encadrement, l'assurance, les remontées mécaniques illimitées, les cours de ski par les écoles de ski. **Des séjours à l'étranger** sont également proposés en Allemagne, pour les scolaires de 13-16 ans, et en Espagne (à Valence) à partir de 16 ans. Pour recevoir la brochure détaillée et pour tous autres renseignements : Club des 4 Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 329-60-20.

■ **L'OCCAJ propose pour les vacances de Noël :**

- **pour les jeunes**, équitation en Corrèze, pour les 6/17 ans : prix pour une semaine à partir de 1 200 F ; ski de piste à La Foux d'Allos, pour les 13/17 ans : dix jours à partir de 1 620 F ; ski de fond à Autrans, pour les 15/17 ans : dix jours à partir de 1 670 F.
- **pour les plus de 18 ans**, ski de fond à Autrans (Isère) et à Lajoux (Jura) en pension complète : une semaine, 990 F ; ski de piste à Fond-de-France Les-7-Laux (Isère) en pension complète : une semaine 810 F ; ski de poste à Lanslebourg Val-Cenis (Savoie), en pension complète : une semaine 920 F ; aux Menuires, pension complète : une semaine, à partir de 860 F.
- **pour les familles**, ski de piste à Bramans (Savoie) en gîtes : une semaine à partir de 820 F ; à Pelvoux (Hautes-Alpes) en pension complète ou en gîtes : une semaine à partir de 785 F ; à Fond-de-France (Isère), en pension complète ou en gîtes : une semaine à partir de 810 F ; aux Menuires (Savoie), en pension complète : une semaine à partir de 900 F ; aux Orres (Hautes-Alpes), en pension complète, du 20 au 26 décembre : à partir de 850 F ; les Deux-Alpes, en pension complète : une semaine à partir de

900 F.

• **pour les amateurs de soleil**, une semaine en Martinique à l'hôtel Caritan, du 21 au 28 décembre. Deux formules proposées : demi-pension ou location par studio de deux à trois lits (à partir de 1 650 F).

Pour recevoir le catalogue détaillé et pour tous renseignements complémentaires : OCCAJ, 9, rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. : 296-15-02.

■ **Ski de piste, ski de randonnée et ski de fond pour les 16/35 ans** avec l'association Centre de montagne « Les Amis » à Peisey-Nancroix (Savoie). Les frais de participation pour un stage d'une semaine vont de 930 à 1 100 F ; ils comprennent l'hébergement, la nourriture, les remontées mécaniques illimitées, les cours de ski, les déplacements en navette, l'assurance, le matériel et les nuits en refuge pour le ski de randonnée. Des possibilités de séjour libre sont également offertes suivant les places disponibles : 560 F comprenant exclusivement l'hébergement et la nourriture. Pour toutes précisions : Centre de montagne « Les Amis », Peisey-Nancroix, 73210 Aimé.

■ **Pour les vacances d'hiver, l'association « Rencontres de Jeunes » propose** aux jeunes de 15 à 18 ans différentes formules :

- **séjours de ski de piste** dans les Hautes-Alpes, aux Ores ou à Briançon : à partir de 2 060 F pour une semaine ;
 - **ski de piste, randonnées à raquettes, à ski** à La Colmiane, dans les Alpes-Maritimes : 2 300 F pour onze jours.
- Pour tous renseignements complémentaires : Rencontres de Jeunes, 39, rue de Chateaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

■ **Parution du Nouveau Loisirs Jeunes.** Ce supplément à **Loisirs Jeunes Informations Hebdomadaires** est en fait le guide annuel destiné aux parents et aux éducateurs pour les loisirs des enfants de la région Ile-de-France. Que faire le mercredi, que faire le week-end, que faire pendant les petites vacances ? A ces questions, l'équipe de **N L J** répond en tenant compte de l'âge des enfants et de leurs souhaits, mais également en proposant des solutions, qui, selon les moments du rythme de loisir de l'enfant, seront individuelles, familiales ou collectives. Toutes les tonalités des temps libres sont présentes : culturelles, sportives, écologiques, ludiques, sociales, manuelles, insolites. **Le Nouveau Loisirs Jeunes** est envoyé contre 28 F : Loisirs Jeunes, 36, rue de Ponthieu, 75008 Paris.

■ **Nuit Essec 81**, à Cergy-Pontoise (à côté de la Préfecture) le 27 novembre. A partir de 20 h 30, le Bureau des élèves de l'École supérieure des sciences éco-

nomiques et commerciales proposera spectacles, chansons, danses et jeux. Seront présents, parmi d'autres, William Sheller, Francis Cabrel, Claude Nougaro, le grand orchestre Caravelli et Studio 5. Prix d'entrée : 100 F ; étudiants : 60 F. Pour tous renseignements : 030-43-69 et 030-46-55.

notez aussi

■ **Le Conservatoire de musique et d'expressions artistiques pour les personnes handicapées** a été créé en France, dans le cadre de l'Année internationale pour les personnes handicapées, sous la forme d'une association sans but lucratif. Il a ouvert ses portes en mai dernier dans des locaux spécialement aménagés et accueille enfants, adolescents et adultes, handicapés mentaux « légers » et handicapés physiques. Ils s'est donné pour objectif de contribuer au développement de la personnalité par un enseignement personnalisé, dispensé individuellement par des professeurs diplômés. Disciplines enseignées : différents instruments, chant, danse rythmique, mime, marionnettes, dessin, peinture, sculpture. Le Conservatoire est ouvert du mardi au samedi de 14 à 18 heures ; le mercredi et le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 30. Pour tous renseignements : Conservatoire de musique et d'expression artistiques pour les personnes handicapées, 58, avenue Jean-Jaurès, 93310 Le Pré-Saint-Gervais. Tél. : 840-69-76.

■ **Le Département français de Radio Cleveland Université reçoit une forte demande de correspondants français.** Les personnes intéressées par ces échanges épistolaires, qui favorisent une meilleure compréhension entre les nations, peuvent écrire à l'adresse ci-dessous en fournissant de brefs renseignements à leur sujet (joindre à leur demande la somme de 10 F pour couvrir les frais postaux et administratifs, cette station de radio n'étant absolument pas subventionnée) : Maurice V. Polar, Radio Cleveland Université, Département français, 3232 East Scarborough, Cleveland, Ohio, 44118 USA.

■ **« 36 Photos pour dire »** est un support didactique pour conduire, au niveau du cycle moyen de l'école élémentaire, des activités d'éveil sur un thème donné. Le CEREP, en collaboration avec le service de l'information et des relations publiques d'EDF, les Charbonnages de France et ELF Aquitaine, présente, sous cette forme, trois plaquettes sur l'énergie : **Le charbon, Le pétrole, L'électricité.** Cet ensemble est en vente à La Documentation française (29-31, quai Voltaire, 75007 Paris) au prix de 100 F.

"ÉDUCASSETTE" BARTHE

Enregistreur-Lecteur Cassette Mono

18 Watts efficaces



Réalisé pour : l'Enseignement
le "Public Address"
la Sonorisation



Au dos : grand haut-parleur 15×23 incorporé
Mallette robuste, bois gainé 30×20×22, 5,5 kg



Remise aux Membres de l'Enseignement
Éts Jacques BARTHE - 53, rue de Fécamp, 75012 PARIS
Tél. 343.79.85 - 345.84.15

SUPER CAMPUS BARTHE

PERMET L'INTERRUPTION ET LA REPRISE
DE L'AUDITION EN UN POINT PRÉCIS

*Puissant, solide, musical, spécialement
conçu pour les enseignants*



42 × 33 × 16 cm

6 kg se porte facilement de classe en classe.

Remise aux membres de l'Enseignement
Ets J.-D. BARTHE, 53, r. de Fécamp, 75012 PARIS

CONCEPTION ET RÉALISATION
D'ENSEMBLES PÉDAGOGIQUES

PRISE DE VUE RÉELLE ANIMATION
16 mm et 35 mm
vidéo 3/4 de pouce broadcast
livrets d'accompagnement affiches
stages de formation pour utilisateurs

SAVEC

L'AUDIOVISUEL
POUR L'ÉDUCATION
ET LA CULTURE

SOCIÉTÉ L'AUDIOVISUEL POUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE
Tour Maine-Montparnasse - Boîte 139 538-16-00
33, avenue du Maine 75755 PARIS CEDEX 15

connaissez-vous Victor-Marie H

DEPUIS que la critique, littéraire et universitaire, nous a invités à découvrir les hommes derrière les écrivains, les biographies de ces derniers sont devenues un genre florissant. Certes, nous ne croyons plus guère que pour comprendre et aimer l'œuvre, il faut connaître son auteur. Marcel Proust et Paul Valéry — pour ne citer que ces deux orfèvres en la matière — nous ont appris « qu'un livre est le produit d'un autre *moi* que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vies » et que « tout ce que l'histoire peut observer est insignifiant ». N'importe, le prestige des grands écrivains demeure, et la curiosité que nous inspire leur personnalité. Nous voulons les connaître, les fréquenter, dans leur intimité, dans leurs secrets les plus profonds... Ah ! si nous pouvions savoir qui fut (s'il fut) Homère ! Au besoin, même, nous aimons que l'on romance, que

l'on imagine. Notre voyeurisme — qui s'attache parfois aux faiblesses et aux scandales — est peut-être au fond un hommage. Un ami ne doit rien avoir de caché pour ses amis.

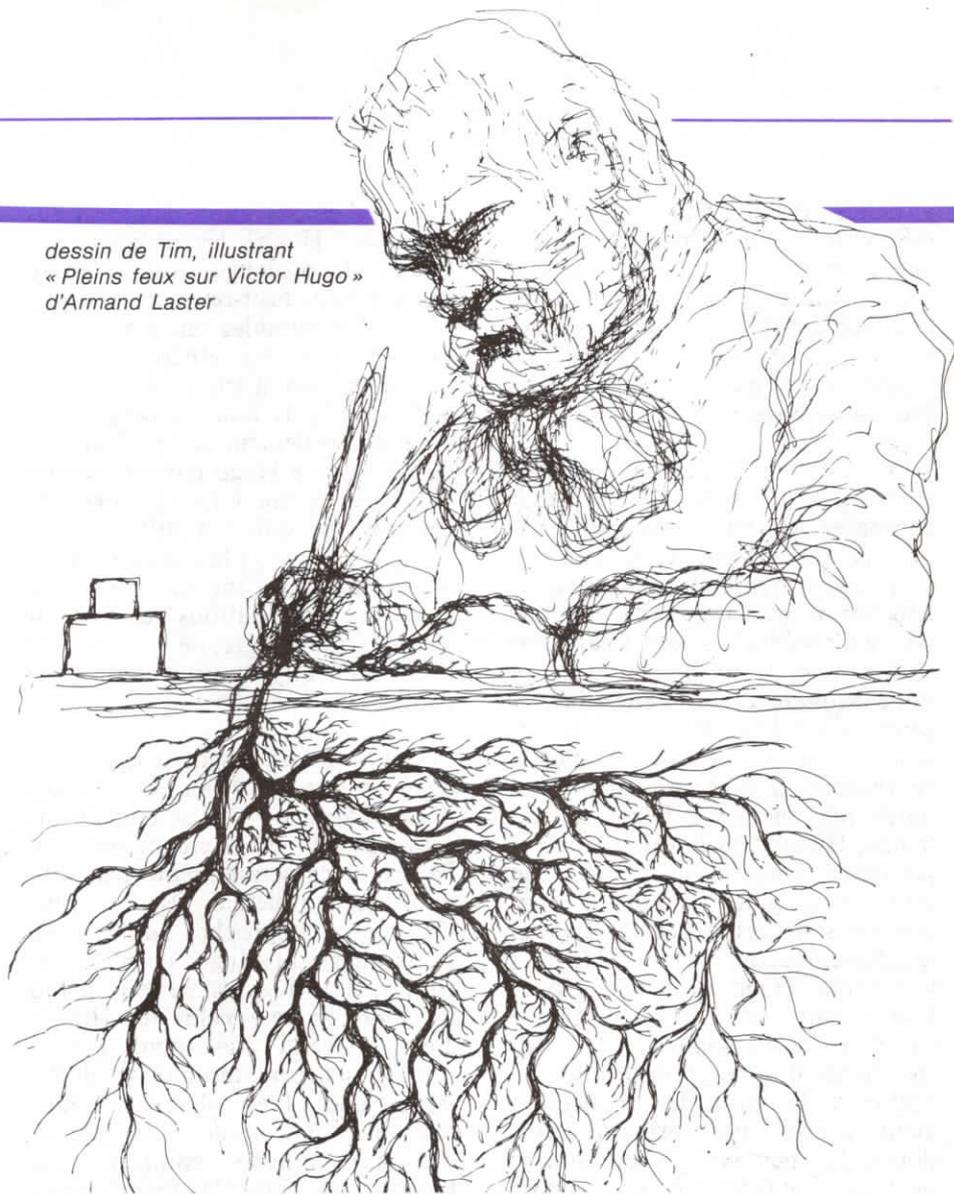
Dans le cas d'un homme comme Hugo, nous avons encore plus d'excuses. Il a toujours voulu être un homme public. Il a lui-même dévoilé (en la dictant à sa femme, à Jersey, à partir de 1854) une partie de son existence, *Victor hugo raconté par un témoin de sa vie*. Il a laissé à la postérité ses lettres, ses brouillons, ses carnets. L'œuvre même qu'il a publiée fourmille de confidences et d'aveux souvent indiscrets. Rassembler tous ces matériaux, les ordonner, les soumettre à la critique historique, les comparer aux proses et aux poésies, cela ne pouvait évidemment pas ne pas tenter biographes et écrivains. Dernier en date, Hubert Juin vient de nous donner la première partie de

son **Victor Hugo** (Flammarion, 882 p.), qui mène son personnage de 1802 à 1843, date de la mort de Léopoldine et tournant majeur, selon Hugo lui-même, de sa vie. Disons tout de suite que l'on aurait aimé avoir l'ensemble d'un seul coup. Ce sera long d'attendre le second volet de ce « feuilletton ». Car il est, on peut déjà le dire, à l'image de son personnage, monumental. Dicté par l'amour de l'homme et de l'écrivain, mais pas par un amour aveugle d'hagiographe, il est une quête, aussi passionnée que passionnante, de l'homme, sans concession et sans ombre — encore qu'il ne m'ait pas semblé que Hubert Juin ait beaucoup utilisé les listes annuelles que Hugo tenait, paraît-il, depuis 1840, de ses bonnes fortunes ; peut-être le fera-t-il dans le second volume.

En gros, donc, tout est là dans ce livre : les ancêtres (autant qu'on peut les connaître), l'enfance, les

ous ugo ?

dessin de Tim, illustrant
« Pleins feux sur Victor Hugo »
d'Armand Laster



premiers poèmes, les premiers engagements politiques, Adèle, Juliette, les frères et les enfants, les amis et les ennemis, les batailles théâtrales, la gloire poétique, les ambitions politiques, les joies et les deuils... Tout a été utilisé : les correspondances (entre ses parents, entre Victor et la « fiancée », entre « Toto » et « Juju », avec ses enfants et ses amis...), les récits de souvenirs et de voyages, les témoignages des contemporains, la presse de l'époque, les œuvres elles-mêmes, dans la mesure où elles transcrivent, trahissent, ou travestissent des confidences...

Mais aussi, et cela se révèle indispensable et, ô combien, enrichissant, tout ce siècle que Hugo a traversé en observateur scrupuleux ou en acteur généreux : les fluctuations politiques, économiques et sociales, les hautes et basses intrigues autour du pouvoir et même certains faits divers qui ont particu-

lièrement frappé Hugo. On est émerveillé par une érudition qui n'est jamais pédante et qui sait parfaitement animer de bout en bout le récit.

Mais le portrait, aussi, est sans complaisance. L'homme avait des défauts et s'il a cru pouvoir se vanter de n'avoir jamais haï, il n'est pas sans avoir été lui-même assez odieux parfois. Par exemple, on le voit systématiquement séquestrer Juliette — qu'il trompe peut-être cependant, et avant même sa liaison avec Léonie Biard, après 1843 — même si c'est elle qu'il emmène dans ses voyages, et pratiquement lui interdire toute carrière théâtrale. Il est jaloux, violent, injuste avec elle. Epluche-t-il aussi ses comptes avec une ladrerie qu'on lui a souvent reprochée ? Ce n'est pas très sûr. Mais il était au moins, Hubert Juin en fournit de nombreux témoignages, très soucieux de son budget, économe, certes, mais

non parfois sans une grande générosité, car il avait toujours la fierté de ne vivre que de son métier d'écrivain et d'assurer ainsi son indépendance.

L'essai de Hubert Juin — car c'est bien ainsi qu'il faut appeler son travail — va bien au delà d'une simple biographie. Sans tomber dans des explications schématiques et mécaniques, il montre aussi, plutôt il suggère, avec habileté et discrétion, comment la vie éclaire l'œuvre, comment celle-ci utilise celle-là ; comment, le cas échéant, elle la « recompose » pour lui donner son sens le plus vrai. Il révèle ainsi, pas à pas, comment l'homme lui-même construit sa propre image, comment celle-ci se nuance et s'affirme, comment elle affleure et se construit dans l'œuvre, au point qu'on ne sait plus ce qui est le plus vrai de l'histoire vécue ou de la légende écrite. Mais peu importe ! La légende et l'histoire sont sœurs

jumelles, malgré leurs apparences différentes. Elles parlent toutes deux, chacune à sa façon de la même réalité, elles la disent toutes deux avec la même profonde exactitude. Il faut, sur ce point, en croire ici sans hésiter l'auteur de *La légende des siècles*.

On est tenté, évidemment, de confronter (ne serait-ce que pour comparer les détails de l'information) la biographie de Hubert Juin et l'ouvrage d'Armand Laster, *Pleins feux sur Victor Hugo* (384 p.), édité par la Comédie-Française dans une collection qui comprenait déjà un *Petit Molière* et un *Petit Shakespeare*. Il est beaucoup plus important que ses prédécesseurs mais il en reprend le schéma. Hugo y est traité par thèmes : Hugo et son temps, Hugo et sa famille, Hugo et ses frères, Hugo et sa femme... En tout trente-quatre chapitres dont certains sont fort curieux : Hugo et le disque, Hugo et la radio, Hugo et le cinéma, Hugo et la télévision... L'un d'entre eux est un catalogue complet des personnages de théâtre. Il est dommage pourtant que l'esprit, et l'origine, de la collection aient écarté, par principe sans doute, les personnages de roman, bien que l'œuvre romanesque n'en soit pas oubliée pour autant.

La lecture d'un tel ouvrage est moins aisée et disperse un peu l'attention. Certaines parties sont même assez arides (Hugo et ses domiciles) et sont découpées de façon discutable : pourquoi un Hugo et ses amours à côté d'un Hugo, l'amour et les femmes, par exemple ? Et pourquoi, sinon par « respect » pour l'éditeur, séparer Hugo et la Comédie-Française de Hugo et les autres scènes ? Les allées et venues de Hugo d'un théâtre à l'autre ne sont pas dues au hasard et leur histoire est pleine d'enseignements.

Ce plan, pourtant, n'est pas sans mérites. Nourri comme il l'est par une érudition, elle aussi, remarquable, il permet de regrouper par tranches verticales des éléments nécessairement séparés dans une biographie traditionnelle et claire, ainsi, de façon frappante, certains aspects de l'homme et de l'œuvre : ainsi, Hugo et ses amis, Hugo et les

attaques de ses amis, Hugo et ses ennemis, Hugo, les religions et Dieu... Il prolonge aussi l'œuvre jusqu'à nous (sait-on, par exemple, que *Les misérables* ont été tournés dix-sept fois au cinéma et ont donné matière à trois émissions de télévision ?). Il nous renseigne encore fort utilement sur la diffusion de l'œuvre de Hugo dans le monde (études et traductions). L'auteur de cet ouvrage qui, par ailleurs, travaille sur Hugo et la musique, nous donne ici déjà sur ce thème de précieuses indications et détruit ainsi certaine légende tenace sur l'hostilité qu'il aurait éprouvée contre elle.

Aux amis de Hugo, il faut donc chaleureusement recommander ces deux ouvrages. Ils ne se concurrencent pas, ils ne s'excluent pas l'un l'autre et ce serait même peu dire qu'ils se complètent. Ils sont, plutôt, deux approches différentes. Pour bien voir Hugo, ce n'est pas trop de deux regards, surtout quand ils sont, comme celui de Hubert Juin et celui d'Armand Laster, intelligents, pénétrants et sensibles. Après quoi, bien sûr, il ne nous reste plus qu'à prendre, ou reprendre, nos œuvres complètes de Hugo, sans faire la fine bouche contre telle ou telle qui a pu paraître banale, puérile, grandiloquente, vieillie. Hubert Juin le rappelle opportunément : « Hugo se refusait à l'anthologie : il répugnait extrêmement aux « morceaux choisis », estimant que rien autant que cela ne réduisait et ne tronquait un auteur. » Oui, il faut accepter l'œuvre, et l'homme, toute l'œuvre et tout l'homme. On ne nie pas l'Océan. Même quand il effraie ou ennuie.

Ces deux ouvrages sur Hugo, ce n'est pas leur moindre mérite, vont grandement nous permettre de ne plus reculer devant celui qui fut l'homme de son siècle et qui est encore, à beaucoup d'égards, celui du nôtre. On a souvent un peu ri de lui, en déclarant qu'il était quelqu'un qui se prenait pour Victor Hugo. Et si nous autres, lecteurs du XX^e siècle, nous étions des gens qui se prennent pour des lecteurs de Hugo ? Ce ne serait pas rien.

Pierre-Bernard Marquet

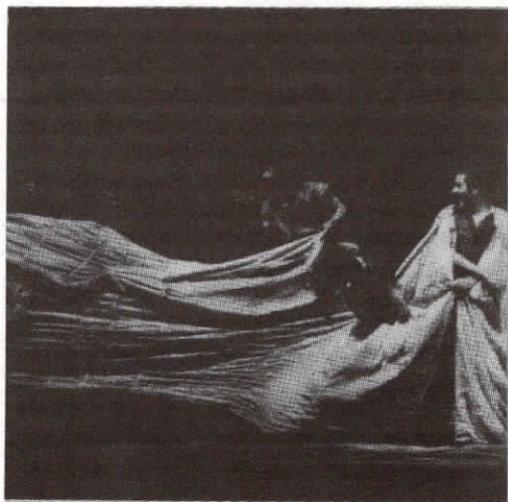
VOUS SOR

théâtre

Pantagruel

fable scénique composée autour
de l'œuvre de Rabelais
Maison des Arts de Créteil
jusqu'au 28 novembre

Il est toujours périlleux de vouloir porter à la scène un texte qui n'a pas été écrit pour elle, et particulièrement quand il s'agit, comme ici, d'une œuvre aussi riche que celle de Rabelais. Comment ne pas la dénaturer en privilégiant tel ou tel de ses aspects, quels « morceaux » choisir, puisque, de toute évidence, tout ne pourra pas être dramatisé ? L'adaptateur, Alain Enjary, a



préférée, contrairement à nos actuelles « œuvres complètes », respecter l'ordre de composition et, donc, placer *Pantagruel* avant *Gargantua*. Ce n'est pas sans intérêt car il est vrai que, de l'un à l'autre, la réflexion de Rabelais s'est approfondie. L'« éducation » de Gargantua, non retenue ici, va plus loin que sa lettre à son fils qui, elle, est maintenue. De même la guerre piccololine en dit plus que celle des Dipso-des et l'abbaye de Thélème est bien l'un des sommets de la pensée de Rabe-

tez ce soir ?

lais. L'adaptation, qui évoque, entre autres, ces trois épisodes, se montre ici d'une fidélité très pédagogique.

Il est moins sûr, en revanche, que la seconde partie du spectacle, inspirée du **Tiers Livre**, soit aussi heureuse et surtout aussi convaincante. La question de savoir si Panurge doit, ou non, se marier, se réfère, sans doute, on le sait, à une longue querelle des femmes entre des contemporains de Rabelais, Héroët et La Borderie. A ce titre, elle est un peu plus loin de nous. Peut-être faut-il voir autre chose dans cette quête vaine d'une réponse ferme, la recherche d'une morale plus humaine, d'un ordre social plus juste, la volonté angoissée de substituer aux formalismes et aux stéréotypes une vérité solide. Cette « moëlle », si tant est qu'elle existe bien, n'apparaît guère ici et il ne nous est donné qu'un échantillon d'une

comédiens, qui jouent une trentaine de personnages, ont un entrain, une force et un talent que l'on peut sans hésiter qualifier de rabelaisiens. Même si tout Alcofribas Nasier n'est pas là, ce que l'on nous montre de lui ne le trahit pas, et c'est l'essentiel.

Véra Baxter ou Les plages de l'Atlantique

de Marguerite Duras
Théâtre 18

16, rue Georgette-Agutte, Paris 18^e
jusqu'au 29 novembre

Véra Baxter, de Marguerite Duras, est une œuvre étrange : une « *femme infernale, en proie à la fidélité. C'est peut-être un cas désespéré* », dit l'auteur de son héroïne. Pour la faire vivre sur scène, il fallait créer un climat insolite. Le metteur en scène, Daniel Trubert, a choisi de laisser présents et immobiles, la plupart du temps, les personnages qui ne participent pas à l'action, de les faire se mouvoir lentement et même gratuitement et parler avec des voix presque sans inflexions, sans émotions, comme il peut sembler que l'on parle dans un rêve.

Aussi les premières minutes de ce spectacle sont-elles assez déroutantes. Puis, peu à peu, on s'y fait ; mieux, on se laisse gagner par une sorte d'envoûtement. Les personnages prennent vie, surtout Véra Baxter et « l'inconnu », excellentement interprétés par Nicole Bernard et Roland Moreau. L'intrigue, elle aussi, s'éclaircit. On croit même comprendre ce qui fait agir Véra et aussi son mari, Jean, dont on n'entend que la voix. Et pourtant, on s'interroge ; qui sont cette femme, qui cet inconnu, qui cette amie, qui ce journaliste amoureux de Véra ? Dans ce dialogue étonnant, où les répliques les plus banales se heurtent aux cris et aux aveux profonds, où est la vérité, où sont les clés de l'énigme ?

Mieux vaut laisser le spectateur affronter seul ces arcanes plutôt que de lui proposer un déchiffrement. Il y gagnera une soirée attachante, qui le

poursuivra longuement. Peut-être aussi finira-t-il, comme son auteur lui-même, par avoir peur de Véra. Ce n'est pas si fréquent au théâtre pour que l'on se prive de cette découverte.

Pierre-Bernard Marquet

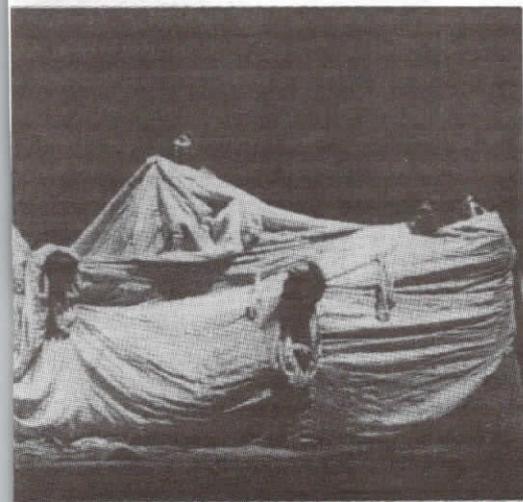
Andromaque

de Racine
Comédie-Française
en alternance
jusqu'en février

Je sais bien qu'il n'est sans doute pas facile de concevoir, venant après tant d'autres, une mise en scène d'**Andromaque** qui propose au spectateur d'aujourd'hui une vision à la fois neuve et cohérente de cette tragédie, aussi usée sur les plateaux de théâtre que sur les bancs des lycées. Ce qui me gêne dans celle de Patrice Kerbrat, c'est qu'elle mise trop sur l'habillage extérieur : un décor sans grand caractère, où les personnages se déplacent sans nécessité, et surtout des costumes d'un esthétisme fade qui versent malencontreusement dans une recherche assez primaire de signification.

Elle s'affirme mieux dans la distribution des rôles. Ceux des « confidentes », loin d'avoir été négligés, sont remarquablement tenus, et s'il est vrai, comme le pense le metteur en scène, qu'ils proposent « des solutions raisonnables », que, bien sûr, les héros tragiques ne veulent pas entendre, chacun le fait selon sa propre manière, puisée d'ailleurs dans une rigoureuse lecture du texte : Céphise (Claude Winter) existe en sympathie profonde avec la souffrance d'Andromaque ; Cléone, au contraire (Bérengrère Dautun), s'en prend avec aigreur aux incertitudes d'Hermione, et Nicolas Silberg (Pylade) est sans doute celui qui sait le mieux raison garder.

Quant au quatuor fameux, la Comédie-Française est en mesure de fournir quatre interprètes de très haute qualité. Si Geneviève Casile n'émeut guère sur le sort d'Andromaque parce qu'elle garde une réserve un peu froide, cette réserve fera mieux comprendre qu'elle se conduise en reine après la mort de



verve particulièrement bouffonne et brillante.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, il faut dire que l'ensemble du spectacle est souvent d'une très grande qualité. Les scènes retenues font habilement alterner la farce la plus échevelée et la réflexion la plus sérieuse, la dérision et la grandeur. Surtout, grâce à un dispositif scénique transformable, et très ingénieux, la mise en scène de Mehmet Ulusoy fourmille d'inventions aussi inattendues que pertinentes, et les onze



de gauche à droite, Claude Winter, Jean-Luc Boutté et Geneviève Casile

Pyrrhus. L'Hermione de Béatrice Agnin, très loin de la tradition, prête une grâce touchante à cette jeune mal aimée qui débouche sur le désespoir. Si l'on peut regretter en José-Maria Flotats un Oreste rendu volontairement gauche, et trop dépouillé de son passé d'Atride qui justifie seul son accès de démence au dénouement, en revanche Jean-Luc Boutté donne à Pyrrhus une netteté sans équivoque, une totale lucidité à l'égard de ses actes qui justifie qu'il vienne dire ouvertement à Hermione qu'il a décidé de rompre ses engagements. Debout, et fièrement silencieux devant les pleurs de la jeune fille, il assume à ce moment tout le ressort dramatique de la pièce.

Raymond Laubreaux

cinéma

L'amour nu

Comme à son habitude, c'est un film courageux que Yannick Bellon vient de réaliser avec **L'amour nu**. Elle aborde de plein fouet un sujet tabou : le cancer. Et elle le traite à travers un cas particulier (mais fréquent) : celui d'une femme jeune atteinte d'un cancer du sein, et qui doit accepter, pour sauver sa vie, la solution chirurgicale de l'ablation du sein.

De là une double démonstration, un double document. Le premier concerne l'itinéraire de la jeune femme à travers les consultations, les examens, les traitements, les prises de conscience, les révoltes ; et Yannick Bellon en profite pour essayer de « dédramatiser », comme on dit, ce mal qui répand la terreur. Le second traite des répercussions de la maladie sur la vie privée de l'héroïne. Elle se persuade qu'elle ne peut plus être aimée de l'homme qu'elle aime, qu'après la mutilation elle ne sera plus une vraie femme, qu'elle ne pourra inspirer qu'une pitié dont elle ne veut pas : elle rompt avec lui sans lui avouer la vérité. N'allons pas plus avant dans l'histoire...

Le film se développe ainsi de façon logique, soigneuse, un peu lourde (certains plans « subjectifs » sont vraiment appuyés, et les jalons psychologiques — comme l'horreur du héros pour tout ce qui touche à la maladie — sont posés sans subtilité). Ce qui fait sa valeur, c'est d'abord que Yannick Bellon porte sur tout le récit un regard évidemment féminin et donne à maint détail un son de vérité. C'est aussi le charme de certaines séquences (la promenade noc-



relire Peer Gynt

Au moment où le Théâtre de la Ville reprend, en deux soirées, **Peer Gynt** de Henrik Ibsen dans la mise en scène de Patrice Chéreau (le spectacle n'a rien perdu de sa force, il a même gagné en clarté et en beauté depuis Villeurbanne), les Éditions Biba sortent, sous ce titre, un magnifique ouvrage consacré à la pièce et à sa représentation. On y trouvera le texte complet dans la nouvelle traduction de François Regnault (beaucoup plus directe et moderne que l'ancienne, du comte Maurice Prozor) illustré de photographies du spectacle et de nombreux autres documents ainsi qu'un important choix de textes (études sur la langue norvégienne, sur le monde folklorique, fantastique et féminin d'Ibsen...) et, en contrepoint, d'extraits d'œuvres d'écrivains contemporains qui témoignent, eux aussi, de cette fascination de l'Orient à laquelle Ibsen n'avait pas échappé.

C'est là un travail important et du plus haut intérêt, qui éclaire intelligemment la pièce. Il a pourtant, aussi, un autre effet. A relire le texte, on ne peut s'empêcher de retrouver, renforcée, une impression que la représentation, avec tous ses prestiges, avait tout de même donnée. Ce drame, sommet de l'œuvre d'Ibsen (« *ce que j'ai écrit de plus fou* », disait-il) est bien « composite et déconcertant », il n'échappe pas toujours au schématisme et à la lourdeur. A la limite, on comprendrait mieux peut-être qu'Ibsen ait traité son sujet sous forme de roman. Certaines de ses peintures et de ses « démonstrations » y auraient sûrement gagné et sa philosophie aurait pu y être plus nuancée et plus approfondie. Mais il n'avait pas pu ne pas céder à la fascination de la scène... C'est une raison de plus pour admirer le travail de Chéreau qui a, si généreusement et si intelligemment, servi le dramaturge.

P.-B. M.

turne du couple, lors de leur première rencontre, devant les vitrines d'une galerie). C'est surtout la merveilleuse interprétation de Marlène Jobert, sensible, drôle, douloureuse, vulnérable et courageuse. Folon, à côté d'elle, paraît plus pataud, moins à l'aise dans la peau de son personnage. Mais il attire une telle sympathie... Comme le film tout entier d'ailleurs, mais je ne le recommande pas aux âmes sensibles; non qu'il soit sanglant, mais cette atmosphère d'angoisse médicale est vite éprouvante.

Le maître d'école

Heureuse surprise que ce film de Claude Berri dont Coluche est la vedette. Du réalisateur, on pouvait tout espérer si l'on se souvenait du **Vieil homme et l'enfant**, et tout craindre si l'on songeait à **Sex-Shop**. Quant à l'interprète, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'avait pas conquis sa réputation par la discrétion et le sens des nuances. Or **Le maître d'école**, qui

gnants, les questions que se posent les enfants, le rôle des syndicats (ici, il y aura peut-être des grincements de dents). Mais rien qui sente le film à thèse : **Le maître d'école** est une chronique au jour le jour, dont l'unité n'est assurée que par son héros débonnaire. Coluche y fait une création d'une finesse inattendue; les « tartes à la crème », quand il y en a, sont le fait du réalisateur, jamais le sien; et ce qui reste de son personnage, c'est un immense amour des enfants, plus perspicace que ses gaucheries ne le laisseraient croire, et plus exigeant que ne le suggère son allure « décontractée ».

Que les adultes — parents, enseignants, représentants des divers pouvoirs — ne doivent voir dans les enfants ni un terrain d'expérience, ni un enjeu de leurs luttes, mais des êtres humains à aimer *pour eux-mêmes*, c'est une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord en principe. Mais la conduite des adultes est-elle toujours conforme à ce principe? Voilà ce que semble se demander — et nous demander — **Le maître d'école**. C'est une très bonne question, comme on dit à la télévision. Inutile d'ajouter que je con-

une volte-face de notre politique étrangère. Condamné là-bas à quelques années de baigne, il finit par s'évader et revient en France, fermement décidé à profiter de la visite officielle à Paris du tyranneau en question pour le descendre, comme il en avait été chargé. Il lui règlera ainsi son compte, et règlera par la même occasion celui du Service secret qui l'a trahi, et qui tremble maintenant à la pensée du désastre politique et diplomatique qui se prépare, s'il réussit. Il est seul contre tous, c'est vrai : mais en *professionnel* accompli, il connaît tous les trucs, toutes les ruses de ses adversaires...

Naturellement, Lautner joue avec

Abel Gance

Il vient de nous quitter à quatre-vingt-douze ans. C'était le dernier survivant de ces géants du temps du muet — comme Griffith ou Eisenstein — qui ont offert au cinéma ses premières lettres de noblesse et les premiers principes de son écriture. Après **J'accuse** et **La roue**, il nous a donné en 1927 son **Napoléon** qui demeurera, avec **Naissance d'une nation** et **Octobre**, un des monuments épiques de l'art de l'écran. En même temps, ce film extraordinaire présageait, par l'emploi du triple écran, aussi bien la polyvision que les diverses formes d'écran large; et les hardiesses de son montage (déjà présentes en partie dans **La roue**) ont ouvert une voie royale à l'expression cinématographique irréaliste, lyrique, rythmique — bref du cinéma d'auteur par le style autant que par le sujet.

A vrai dire et quels que soient les mérites d'**Un grand amour de Beethoven**, d'**Austerlitz**, ou de **Cyrano** et d'**Artagnan**, l'avènement du cinéma parlant, qui restreignait la liberté et la rapidité du montage, a quelque peu freiné l'inspiration d'Abel Gance, sans abolir pour autant sa tendance à l'emphase et à l'enflure. Qu'il ait eu du génie, ce n'est pas douteux; mais je crois que ce sont ses premiers films qui en donnent l'image la plus complète. Je parle de son génie d'auteur; car son génie d'inventeur (polyvision, écran variable, stéréophonie, etc.) n'a sans doute pas fini de porter ses fruits, même si on oublie parfois de lui en reconnaître la paternité.

E. F.



nous conte l'histoire d'un ex-vendeur de grand magasin recyclé dans l'enseignement comme instituteur stagiaire, ne tombe pas trop (sauf le personnage du conseiller pédagogique, vraiment un peu « poussé ») dans les images conventionnelles, les stéréotypes à gros comique qui encombraient **Le pion** de Christian Gion, récemment repris à la télévision.

A sa façon nonchalante et un peu désabusée, mais chaleureuse et sans agressivité, sans jamais insister, mais avec un coup d'œil assez clair, Claude Berri fait le tour de quelques grandes questions qui intéressent l'enseignement, surtout primaire : les classes surchargées, la pénurie de maîtres, la condition précaire des stagiaires et auxiliaires, les rapports avec les parents d'élèves, l'épuisement nerveux des ensei-

seille à tous d'aller voir ce film, ne serait-ce que pour le naturel, la vie, la diversité des authentiques écoliers qui l'interprètent.

Le professionnel

De Georges Lautner, on pouvait attendre un film d'aventures qui mêlerait la satire politique, l'imbroglio d'espionnage et le suspense policier. Il y a tout cela dans **Le professionnel**, avec — en prime — les dialogues d'Audiard et l'interprétation de Belmondo. Le héros, un capitaine des Services secrets français, envoyé en Afrique pour liquider un chef d'État qui nous gênait, est « donné » par son propre service après

maestria sur ce thème du héros solitaire, donc sympathique ; et d'autant plus qu'il le met aux prises avec une rare collection d'affreux, noirs ou blancs. C'est au point qu'on pourrait avoir l'impression d'une parodie, si l'on ne se souvenait — en évoquant l'image d'un Bokassa par exemple — que la réalité dépasse souvent la fiction, et qu'en l'espèce, elle l'a précédée. Audiard se régale, bien sûr, à certaines allusions, à certaines caricatures. Mais l'essentiel demeure un récit mené tambour battant, varié, acrobatique, pittoresque, bagarreur, humoristique à l'occasion, où se déchaîne un Belmondo en pleine forme. La mise en scène est riche, et il y a une superbe poursuite en auto. On connaît la formule de ce genre de films : **Le professionnel** ne la renouvelle pas, mais il l'utilise avec une parfaite maîtrise.

Étienne Fuzellier

Cahiers à lire

Deux numéros spéciaux — et récents — des **Cahiers du cinéma** méritent de retenir l'attention.

Le premier, consacré à la télévision, rassemble une trentaine d'articles et d'interviews sur l'histoire, le fonctionnement, les types d'émissions, l'organisation, l'esthétique, l'avenir de la TV. Dans cet ensemble riche d'informations et stimulant pour la réflexion — et qui complète une récente enquête de **Télérama** —, j'ai particulièrement retenu l'article sur **La campagne présidentielle de François Mitterrand**, par Serge Moati, qui en fut le maître d'œuvre : fascinante plongée dans les « coulisses de l'exploit ».

Le second est centré sur le film **L'ombre rouge**, dont il reproduit et éclaire le récit en alternant des photogrammes tirés du film, des dessins du style Hergé, qui transposent certains moments de la narration dans le climat de la B.D., et enfin tout un appareil historique consacré aux arrière-plans politiques de la guerre d'Espagne : c'est en effet sur les querelles internes des Républicains, sur le rôle du PC et de l'Union soviétique que se fonde l'histoire de **L'ombre rouge**. Il serait curieux de rapprocher ce numéro spécial de l'album tiré, voici une vingtaine d'années, du film **Mourir à Madrid**.

E. F.

vous restez chez

livres

correspondance

Les amoureux de littérature sont à la fête ! Flammarion vient de publier la **Correspondance de Gustave Flaubert et George Sand** (598 p.). Résultant du long et minutieux travail d'Alphonse Jacobs, elle se lit avec délice, comme un roman, épistolaire évidemment ! On connaissait, bien sûr, les lettres de Flaubert et celles de la dame de Nohant, et leurs échanges aussi, mais cette correspondance, rassemblée en son entier et resituée, pied à pied, dans son contexte quotidien, rares sont ceux qui avaient pu la lire ainsi.

« Lire une correspondance qui ne vous est pas adressée, c'est toujours un acte d'indiscrétion » nous confie Alphonse Jacobs dans sa préface. Et ce n'est pourtant pas ce sentiment que nous éprouvons au sortir de cette lecture mais plutôt des impressions mêlées : de nous être instruits un peu plus, et directement à la source, sur un moment d'histoire du XIX^e siècle, d'avoir partagé le déploiement d'un roman d'amitié drôle et chaleureux, malgré tout ce qui les séparait. Un beau roman, en vérité.

deux

« premiers romans »

Il paraît que tout « premier roman » est nécessairement autobiographique, très près, en tout cas, de l'auteur qui jette trop de choses tout de suite devant lui, et nous. J'ignore si ce « trop » est un mal mais je vois mal comment écrire autrement qu'à partir de soi et de sa propre expérience, au premier comme au dernier roman.

Serge Grünberg est docteur ès lettres, il a vécu et enseigné en Afrique, il aime la littérature anglo-saxonne et s'est fait

connaître par un essai sur William Burroughs : **A la recherche d'un corps** (Seuil, 1979). Comment s'étonner que tous ces paramètres se retrouvent dans son premier roman **La vacance** (J.-E. Hallier, Albin Michel, 174 p.) ? Et pourquoi n'y seraient-ils pas ? Cela ne nous fait pas forcément tourner autour de son nombril ! Donc l'Afrique, la littérature, une « modernité » certaine de l'écriture non sans le frisson d'une urgence réelle d'écrire, contre toute vacuité. Pas facile de sortir de la gangue laissée par la génération précédente et le refus de raconter des histoires. Ce livre, plus qu'un premier roman, ressemble à un premier pas vers les années 80.

Similaire un peu, **Le nègre et le satrape** (Flammarion, 332 p.) de Maurice Kherroubi en ce qu'il semble vouloir exorciser, par la dérision, le passé proche, sans doute pour ouvrir vers d'autres rives. Son roman, passablement délirant, est certes une satire follement humoristique des milieux de l'édition hautement parisiens et de leurs tics snobinards, mais c'est sûrement, pour Kherroubi, beaucoup plus que cela : peut-être une tentative de parcours initiatique à travers les mots et la logorrhée, pour dégager les siens propres qu'il nous livrera plus tard. Peut-être. Correcteur dans une maison d'édition, Kherroubi connaît la musique ; il semble qu'il ait tant et tant lu, qu'il ait tant et tant retenu qu'il n'en restera rien. C'est encore une histoire des années 80 !

deux policiers

Il est indiscutable que le roman policier est un genre à part entière de la littérature ; de grands auteurs, et non des moindres, nous l'ont amplement prouvé. Il est non moins certain que dans ce genre se sont succédés des époques, coexistent des types différents, et que l'on connaît une veine française éminemment contemporaine. C'est à la vie quotidienne et à la banalité de ses misères ordinaires qu'elle emprunte ses

VOUS ?

clichés aussitôt transmués en archétypes. Demouzon ou Belletto viennent encore de nous en faire la démonstration.

Demouzon n'en est pas à son coup d'essai : **Bungalow** (Flammarion, 200 p.) son douzième roman, dans le même esprit que ceux d'un Vautrin, nous jette d'emblée dans la Ville Nouvelle d'une grande banlieue de métropole, laquelle ressemble à s'y méprendre aux cités de boue et de bois qui se dressaient le long de la voie de chemin de fer, il y a quelque cent ans, du côté du mythique Far-West. C'est dire que **Bungalow** a toutes les allures d'un western, que toutes ses figures classiques s'y affrontent, modernisées, vitalisées, de surcroît, par les faits divers qui peuplent nos journaux. Un western de série B, il faut l'ajouter.

Belletto, lui, a choisi le type classique du fugitif pour nous entraîner à la suite de son héros lyonnais **Le revenant** (Hachette POL, 416 p.). Un roman policier littéraire en diable, mené de main sûre et brillante, mais dont la chute, malheureusement, ne laisse pas de décevoir tant elle n'est pas à la hauteur d'invention de tout l'ouvrage. Mais ne boudons pas notre plaisir car **Le revenant** recèle bien des qualités qui excèdent largement la faiblesse de son dénouement. Dommage tout de même.

Jean-Pierre Vélis

un essai

S'il est des sujets sur lesquels la presse occidentale — souvent même en toute bonne foi — fournit à propos de l'actualité des analyses fausses, on peut dire que l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, le 25 décembre 1979, et la tactique des résistants afghans à cette agression en sont deux exemples typiques. Gérard Chaliand, spécialiste des mouvements de libération, qui connaît bien ce pays et y a effectué récemment un long séjour, le démontre dans son essai : **Rapport sur la résistance afghane** (Berger-Levrault, coll. « Straté-

gies », 164 p., cartes, chronologie, annexes et bibliographie).

Il y explique les raisons (les « risques calculés ») de l'intervention soviétique, intervention dans laquelle l'Europe a joué un rôle déterminant. Quant aux résistants afghans, leur mode de vie féodal constitue à la fois leur force et leur faiblesse. Force, parce qu'habitué aux conflits intertribaux, ces hommes conservent une combativité intacte dans les pires conditions. Faiblesse, parce que les groupes ne conçoivent pas la nécessité d'une stratégie d'envergure. Il n'y a aucune « conscience nationale » en Afghanistan. Selon l'auteur, beaucoup plus que des armes, les résistants afghans auraient besoin qu'on les aide à s'intégrer à un idéal nationaliste, afin de déboucher sur un minimum de modernité et d'entente.

Une analyse très brillante qui fait voler en éclats bien des idées reçues. Un ouvrage de première importance pour comprendre la situation actuelle en Afghanistan.

Pierre Ferran

disques

le Ring de Boulez

Il fallait que le scandale arrive : c'est pour fêter le centenaire de l'œuvre sans doute la plus profondément enracinée du romantisme allemand, que le petit-fils Wolfgang avait fait appel à Bayreuth aux deux interprètes les plus français et les plus engagés dans nos recherches contemporaines. Du coup, Boulez et Chéreau avaient rendu à Wagner une jeunesse inquiétante. De nouveau on se battait autour de lui. Mais il fallait que le scandale arrive puisqu'à deux, et c'est ce qui importe, ils avaient produit le spectacle sans doute le plus important de cette décennie.

On a d'abord beaucoup parlé de Chéreau. Le bouleversement était plus évident sur la scène. Mais la colère des conservateurs à Bayreuth était tout aussi violente à l'égard de Boulez. Dans la fosse, son travail de sape et de métamorphose était considérable. Voici la preuve : l'enregistrement (1) vient de paraître (jamais disques n'avaient été si passionnément attendu) ; c'est le moment de distinguer la part de chacun et de rendre à Boulez ce qui n'est qu'à lui.

Je sors de ces quinze heures d'écoute

un peu ivre mais « persuadé » : nous tenons là un des Ring les plus modernes — on s'y attendait — mais aussi le plus exaltant, le plus « engagé » que nous connaissions. Jamais l'immense panoramique dramatique — du fond de la terre (Erda) — jusqu'au sommet Walhalla (Wotan) — n'a été aussi passionnément animé et habité. Certes, on retrouve le souci méticuleux de Boulez — le même que devant Schoenberg — de respecter scrupuleusement, et dans ses moindres nuances, les intentions de Wagner, ce « maître de la miniature » selon Nietzsche. Mais l'intelligence peut être douée de passion et tout « effet » ici est économisé pour mieux canaliser la véhémence et l'efficacité tragiques (c'est pour plus de clarté que Boulez a fait retirer le plus petit des deux couvercles qui couvrent la fosse et noyait un peu les nuances).

Je redoute cette distribution de prix que représente toute analyse détaillée d'une distribution. Il est vrai qu'il y a des surprises, que si le Siegfried de Manfred Jung passe plutôt mieux le micro que la rampe du Festspielhaus, le vibrato de Gwyneth Jones (parfaite Brunnhilde selon le cœur de Chéreau), bouleversant à la scène, surprend un peu à la seule écoute. Mais qu'importe ? De tous les autres (l'émouvant Wotan de Mac Intyre et le mime si intelligent de Heinz Zednik), ne retenons que cette qualité, essentielle ici : la présence saisie de ces acteurs capables de chanter tels que les souhaitait Wagner. L'enregistrement numérique, qui plonge si profondément dans l'épaisseur de l'orchestre wagnérien, est un grand tour de force technique. Il a retenu, mêlés aux voix et aux instruments, comme des preuves, ces « bruits de lances et d'épées, ce roulement des roues du dragon, ces pas précipités... ».

Nous sommes engagés nous aussi dans l'aventure des dieux et des hommes. Avec ce Ring on peut suivre l'invitation de Wagner dans sa « Lettre sur la musique » : « *Se lancer sans crainte dans les flots sans limites, dans la pleine mer de la musique.* »

Georges Rouveyre

(1) **L'or du Rhin, La Walkyrie, Siegfried, Le crépuscule des dieux**, chœur et orchestre du Festival de Bayreuth, sous la direction de Pierre Boulez, avec Manfred Jung, Donald Mac Intyre, Heinz Zednik, Gwyneth Jones, Jeannine Altmeyer, Hannah Schwartz, Siegfried Jerusalem, Peter Hoffmann, etc. Soit quatre coffrets de seize disques (Philips 6769070/71/72/73), avec un livre de 160 pages comprenant un essai de Boulez et cent photos de scène : 807 F. Soit chaque coffret vendu séparément (respectivement 156 F, 203 F, 203 F, 244 F).

L'audiovisuel français
est en réforme.

Les « sages » de
la commission Moinot
ont rendu leur rapport
au gouvernement.

Le Parlement va débattre,
dans les prochaines semaines,
de la nouvelle loi
que le gouvernement
a définie

comme une véritable
« charte de l'audiovisuel ».

Où en sommes-nous ?
Vers quoi allons-nous ?

la bataille de l'audio

S'AGIT-IL de réformer une fois de plus l'organisation de la radio-télévision, de ressusciter le vieil ORTF après l'avoir démantelé comme l'affirment les plus sceptiques ? Sans doute l'un des objectifs prioritaires du gouvernement est-il de « remettre un peu d'ordre dans la baraque ». Mais en y regardant de près, on s'aperçoit rapidement qu'on ne peut pas toucher aujourd'hui aux structures de la radio-télévision sans s'occuper également des problèmes du cinéma, de la presse, de l'édition, de la télématique. On ne peut pas bâtir de nouvelles structures pour un service public de la communication sans penser aux satellites, aux magnétoscopes, au vidéodisque, aux fibres optiques.

La réforme de l'audiovisuel intéresse non seulement les professionnels et les usagers mais encore les industriels et les économistes. Il ne s'agit pas, pour le gouvernement, de s'assurer le contrôle politique d'un instrument précieux d'information mais de développer un véritable marché où les enjeux économiques croisent véritablement ceux de la communication sociale.

Pour comprendre cette situation complexe, il faut d'abord rappeler,

qu'en dix ans, le monde de la communication a connu une véritable révolution technologique qui se double aujourd'hui d'une révolution industrielle.

la révolution technologique

Le développement de l'informatique permet d'unifier aujourd'hui le traitement, le stockage et la diffusion de toutes les informations quels que soient leur nature (son, image, données) ou leurs supports d'origine. Le progrès de l'enregistrement électronique, l'avènement des satellites de diffusion et celui des fibres optiques multiplie de manière considérable les possibilités de diffusion de ces informations.

Pour schématiser, on peut dire que la technologie rend possible un monde où l'ensemble du savoir humain, de la culture, serait stocké dans de grandes banques de données accessibles pour une multiplicité de réseaux et sous les formes les plus diverses. Schéma un peu effrayant et qui aurait paru encore utopique il y a quelques années

mais schéma qui a aujourd'hui une réalité industrielle et économique indéniable et ce, pour deux raisons essentielles :

- plus de 50 % de la population active des pays industrialisés maintient quotidiennement des informations, qu'il s'agisse de journalistes, d'enseignants ou d'employés de bureaux ;
- la réduction inévitable du temps de travail va développer un véritable « marché du temps libre » fortement demandeur de nouveaux produits.

Le marché de la nouvelle communication est donc fort vaste et prometteur, qu'il touche le consommateur sur son lieu de travail ou chez lui. Il faut ajouter à cela que la crise économique oblige le capital à se restructurer sur des branches d'activités ayant un taux de profit élevé et une faible consommation d'énergie. Les industries informatiques et électroniques répondent exactement à ces deux conditions.

On comprend donc que, depuis plusieurs années, les géants de l'industrie se soient empressés d'investir dans ces nouveaux domaines et développent toute une série de produits dans le cadre d'une concur-

visuel

rence internationale forcenée.

Mais cette révolution technologique et industrielle ne va pas sans bouleverser notre environnement social. Les systèmes classiques de communication, et en particulier la presse, le cinéma et la radio-télévision, se voient bousculés par l'arrivée de nouvelles techniques, de nouveaux réseaux qui les concurrencent ou remettent en question leur organisation interne. Les monopoles vacillent, les vieux empires craquent. Les géants de l'électronique, les multinationales de l'informatique s'attaquent à l'ensemble des marchés culturels en négligeant les frontières nationales ou les vieilles règles du jeu.

La bataille s'engage à la fois sur tous les points : vidéocassettes contre cinéma, télématique contre presse, satellites contre monopoles nationaux.

le blocage français

Pour démêler un tel imbroglio, il faut opter pour une politique de développement industriel cohérente. Or, jusqu'au 10 mai dernier,

la France résumait et concentrait de manière originale tous les blocages possibles.

D'abord parce que les précédents gouvernements n'avaient pas su assurer l'indépendance dans les secteurs informatiques et électroniques. Côté informatique, il est facile de constater que la quasi-totalité de la production de composants et de micro-ordinateurs n'est pas française. De même, les grandes banques de données se sont développées aux Etats-Unis. Côté électronique grand public, c'est le même vide. N'ayant pas réussi à résister aux Américains et aux Japonais en matière de télévision couleur, la France n'a pas su développer non plus de magnétoscopes ou de vidéodisques grand public.

Les précédents gouvernements ont axé toute leur politique sur le développement du réseau téléphonique et de la télématique. Formule originale mais qui a provoqué rapidement de sérieux blocages. La mise en place accélérée des nouveaux services (Antiope, Télétel, annuaire électronique) a irrité la presse régionale qui s'est vue menacée dans ses ressources publicitaires. Or, la presse régionale n'est pas en France une force politique négligeable.

Plus grave encore, le rapport Nora-Minc laissait entendre clairement que la mise en place de la télématique grand public imposerait de très nombreux licenciements, en particulier dans le domaine des PTT. Ce qui, en l'état actuel du chômage, n'était pas un argument très réjouissant.

Le deuxième axe de la politique gouvernementale résidait dans le développement des satellites de télévision directe. Là encore, on aurait pu attendre de cette initiative un coup de fouet pour l'audiovisuel français. En fait, il s'agissait moins de développer la production audiovisuelle que de promouvoir la fusée Ariane sur les marchés extérieurs. Le satellite français était surtout destiné à l'exportation. En France, il ne devait servir qu'à retransmettre la première et la deuxième chaînes de télévision !

Ce qui amène au constat le plus grave : en position de faiblesse sur le plan industriel, la France n'a pas

su non plus développer sa production audiovisuelle. L'invasion des séries américaines et des films rediffusés sur nos petits écrans ces dix dernières années en est le signe le plus alarmant. Asphyxiée, la création télévisuelle n'arrivait plus à alimenter nos trois chaînes. Comment aurait-elle pu couvrir les besoins des nouveaux réseaux, de l'édition vidéo ou du satellite ?

Complétons ce sombre tableau en rappelant l'échec de la mise en place, en 1974, de la télévision par câble et celui, plus récent, des radios locales. Là encore, le poids conjugué du monopole et des réticences de la presse régionale ont eu raison des enjeux de la communication sociale.

Situation bloquée, dont le nouveau gouvernement hérite et qu'il faut résoudre rapidement sous peine de voir la France exclue de la grande bataille de la communication audiovisuelle. Sans entrer dans le détail de tous les dossiers, nous nous contenterons de préciser les enjeux actuels des principaux.

la relance de la création

La pierre de touche de toute réforme de l'audiovisuel en France, c'est de toute évidence une nouvelle politique de création. C'est l'une des trois recommandations prioritaires du rapport Moinot avec les notions, plus politiques, d'autonomie et de décentralisation.

L'affaire n'est pas simple car, depuis quelques années, la création a mauvaise presse : elle coûte cher, apparaît comme une « manie » de réalisateurs, individus ô combien encombrants, et est soupçonnée de ne pas satisfaire les « besoins de distraction » du public.

Tout se passe comme si, après les périodes des pionniers où tout était possible, la télévision était entrée dans l'ère des gestionnaires plus soucieux de remplir les heures d'antenne à moindre coût que de développer la création. On connaît la suite : baisse tendancielle de la qualité des émissions, invasions de séries étrangères, asphyxie de la Société française de production.

Ces dernières années, le cercle fatal était consommé : n'ayant plus grand-chose à vendre sur le marché international, la télévision française ne parvenait pas à dégager des ressources suffisantes pour relancer la création.

La révolution technologique décrite plus haut conduit aujourd'hui à inverser totalement la tendance. La multiplication des réseaux de diffusion place toutes les télévisions devant la même alternative : produire ou disparaître.

Pour débloquer une situation fort dégradée, le rapport Moinot esquisse les grandes lignes d'une politique de relance :

- sur le plan du contenu, tout d'abord, il importe que la télévision ne se contente pas de piller les produits culturels déjà existants (musique, théâtre, livres) mais développe des productions spécifiques ;

- la création d'unités de production permet de briser le pouvoir quasi féodal qu'exerçaient les producteurs sur la programmation. Si l'on s'attaque aux emprises de Guy Lux, Armand Jammot, Jacques Chancel ou Jacques Martin, ce n'est pas pour le plaisir de faire « tomber des têtes » mais pour ménager des espaces à la création ;

- ensuite, il est urgent de faire cesser la lutte fratricide entre cinéma et télévision. Dans une situation de crise, l'industrie audiovisuelle doit rééquilibrer les rapports de ces deux composantes essentielles ;

- enfin, il faut repenser la production à un niveau directement européen pour faire face à l'offensive américaine dans le domaine des programmes.

Si elle suit les recommandations du rapport Moinot, la future loi audiovisuelle fera grincer beaucoup de dents. En effet, l'ensemble de ces mesures aboutit à un renforcement sensible du service public et, en particulier, de la SFP, et ce, au détriment d'un bon nombre de sociétés privées qui prospéraient depuis quelques années sur les débris de l'ex-ORTF. On note déjà une certaine tension dans les rapports entre le gouvernement et Europe n° 1 ou la Compagnie

luxembourgeoise de télévision qui contrôle non seulement RTL mais des prestataires importants comme VTF et VCI.

l'édition vidéo

Mais il ne suffit pas de reconstituer la création audiovisuelle, encore faut-il lui assurer des débouchés commerciaux. Prudemment évoquée par le rapport Moinot, l'édition vidéo représente dans le domaine un enjeu considérable.

Or pour le moment, les seuls vidéogrammes diffusés en France sont majoritairement issus des catalogues cinématographiques américains ! Situation paradoxale puisque, avec son fonds cinématographique et l'ensemble des archives de la télévision (4 000 productions et plus de 400 000 sujets d'informations !), la France dispose d'un immense patrimoine qui pourrait alimenter cette édition : en premier lieu, les réseaux institutionnels que représentent écoles, universités, maisons de la culture, bibliothèques.

Un patrimoine que l'absence de toute réglementation juridique continue de geler jusqu'à l'absurde. Les ayants-droit (producteurs, réalisateurs, musiciens, acteurs) campent sur leurs positions, les éditeurs hésitent à prendre des risques et les utilisateurs en sont réduits à pirater la télévision. Chacun attend des pouvoirs publics qu'ils défendent une règle de jeu comparable à celles qui existent dans d'autres secteurs de l'édition.

Le plus grave est que ce patrimoine, pour gelé qu'il soit, n'en est pas pour autant protégé. Un certain nombre de grandes compagnies américaines, dont la chaîne CBS, s'appêtent à acheter les productions les plus intéressantes en traitant directement et au coup par coup avec les ayants-droit.

En favorisant une exploitation cohérente de ce patrimoine, en équipant les établissements culturels et éducatifs de magnétoscopes, la loi sur l'audiovisuel permettrait à l'édition vidéo de faire ses premiers pas avec de confortables chances de succès. A terme, c'est

tout le système de création audiovisuelle qui en bénéficierait. Producteurs et éditeurs pourraient alors envisager des produits culturels de haut niveau dont le financement serait assuré conjointement par la télévision et la commercialisation de cassettes.

En amont, sur le plan industriel, les conséquences d'une telle décision sont évidentes. Elle éviterait de mettre le marché francophone à la merci de choix techniques et de programmes décidés en dehors de la loi.

satellites et réseaux câblés

Autres réseaux, autres enjeux : les satellites de télévision directe. On a vu qu'en préparant pour 1983 le lancement de TDF 1, le précédent gouvernement avait surtout des préoccupations industrielles et économiques qui laissaient dans l'ombre la question fondamentale : qui allait utiliser les futurs canaux disponibles ?

C'est dans cette ombre complice que se sont préparés un certain nombre de projets commerciaux privés. Envisager, pour 1990, 40 canaux à audiences européennes fait rêver plus d'un au gigantesque gâteau publicitaire à se partager. C'est ainsi qu'on a assisté depuis quelques années à des rapprochements curieux : Gaumont et RTL, VGC et Europe 1, Parafrance et Radio-Monte-Carlo. Les trois principaux distributeurs cinématographiques et les trois périphériques. Objectif inavoué : obtenir un canal sur le satellite français pour développer une chaîne spécialisée dans la diffusion de films et grassement financée par la publicité.

Pour le service public audiovisuel, le danger est évident. C'est pourquoi la commission Moinot recommande de confier la gestion du satellite aux sociétés nationales de télévision et d'en faire un instrument de promotion de l'audiovisuel français hors des frontières. Les deux premiers canaux pourraient diffuser une sélection de programmes nationaux ou régionaux en versions multilingues. Le troisième

canal serait réservé à des productions spécifiques, et en particulier à des co-productions européennes.

On n'évitera pas bien sûr que des satellites luxembourgeois (la CLT a commandé un lanceur pour 1985) ou suisses arrosent le territoire français dans une tout autre optique mais, au moins, le combat sera rééquilibré et TDF 1 sera un instrument précieux au sein d'une politique cohérente.

L'arrêt de la télédistribution a gelé pendant plus de cinq ans tout débat sur les réseaux câblés en France. Pendant ce temps les États-Unis et, plus près de nous, la Belgique et l'Allemagne développaient le câble et en faisaient l'instrument privilégié d'une politique de développement audiovisuel.

S'il permet la constitution de télévision locale ou de formules de télédistribution payantes, le câble est aussi le complément indispensable du satellite. Si l'on ne veut pas que les toits de nos villes se couvrent dans dix ans d'une forêt d'antennes paraboliques de 2 mètres de diamètre, il n'y a qu'une seule solution : le câblage. Un câblage qui, comme le précise le rapport Moynet, représenterait pour les entreprises françaises un marché annuel de 3 à 4 milliards de francs pendant quinze ans avec la création de 20 à 30 000 emplois !

Là encore, la future loi sur l'audiovisuel devra planifier une politique d'équipement et prendre garde aux formes d'exploitation des futurs réseaux. Comme le satellite, le câble peut alimenter bien des stratégies strictement commerciales.

quel service public ?

On voit bien que tous ces dossiers successifs reposent à chaque fois la question centrale du service public. Recourir à une nouvelle loi sur l'audiovisuel qui déborde largement l'organisation de la radio-télévision, c'est reconnaître la priorité du politique dans le développement d'un marché.

Certains s'en irritent déjà. Que l'Etat légifère à l'intérieur du monopole, soit. Mais qu'il déborde sur les aspects commerciaux, la régle-

mentation de la publicité, c'est une atteinte aux principes sacrés du libéralisme. Peut-être, mais la complexité et l'enchevêtrement des problèmes industriels et économiques sont tels qu'il paraît impossible de faire autrement.

Prenons le problème par l'autre bout, celui du consommateur. La décennie 80-90 lui demande d'avaler pêle-mêle la vidéocassette et le vidéodisque, la télématique, sans compter d'autres innovations en cours comme la télévision stéréo et la Spa Hi-Fi numérique. C'est beaucoup pour son peu de temps de loisirs et certainement totalement disproportionné avec son pouvoir d'achat. Qu'on songe seulement que la décennie précédente a juste fait accepter la télévision couleur et la haute-fidélité. Le rêve de développement harmonieux et naturel du libéralisme ne résiste pas à l'ampleur de la révolution technologique surtout quand celle-ci intervient en pleine crise économique.

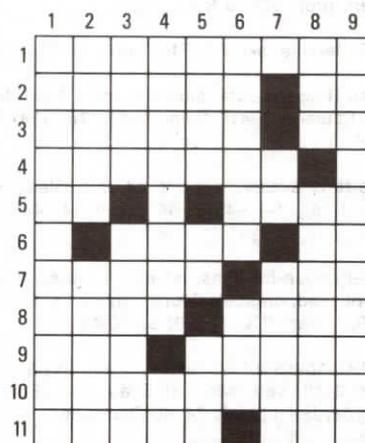
Il s'agit aujourd'hui de déterminer des priorités, de planifier des politiques de production et d'équipement et ce sont des choix politiques impossibles sans l'appui d'un service public restructuré.

Reste, pour le gouvernement, la lourde responsabilité de ne pas faire les choses à moitié. L'affaire des radios libres, premier acte hâtif de la réforme, est à ce titre significatif. En refusant la publicité sur les antennes locales, le gouvernement entend dissuader toutes stratégies strictement commerciales et protéger la notion de service public. Soit. Mais dans le même temps la loi n'assure aux radios aucune autre source de financement et les condamne à l'asphyxie pour autant qu'elles veuillent rester indépendantes de tout pouvoir politique, municipal ou industriel.

S'il veut rester cohérent, le gouvernement ne peut pas se contenter de limiter les possibilités d'existence des radios libres ; il doit leur ouvrir un espace, les inscrire dans une économie sociale, les relier financièrement et organiquement aux différentes formes d'un service public élargi.

Jean-François Lacan

problème 399



Horizontalement. 1 - Il sanctionne toujours les hauteurs d'un vol. 2 - Il en écrase, bien que travaillant à l'aube - Bâton que l'on donne au premier. 3 - Remontée au bas de la cote - Copulative. 4 - C'est une façon de mieux sauter. 5 - Pronom - Les devants ou le dessus. 6 - Trois étoiles pour Napoléon - Conjonction. 7 - Repère des fauves - Favorable. 8 - Possessif - Mousse au bar de la marine. 9 - Indique les pays de droite qui sont pourtant de gauche - Ils sont ouverts avant d'être tenus. 10 - Echo reproduisant un accord parfait. 11 - Exclu - Article.

Verticalement. 1 - Il encaisse facilement un petit coup de cassis. 2 - Glorifiée - Département. 3 - Suffisamment fort pour faire face aux colosses de Rhodes - Rival de la morue pour son foie. 4 - Nourriture du rêveur - Conjonction. 5 - Produit d'ouvrières travaillant du jabot - Couple de chardonnerets - Vole et vole. 6 - Début d'un pli - Préjudice. 7 - Note de départ d'un requiem - Risque ouvrant la voix aux titres posthumes. 8 - Piste bien pourvue de numéros - Le danger pour un home de bois. 9 - Assemblages permettant de garder les distances.

solution du problème 398

Horizontalement. 1 - Tapissier. 2 - Aveu - Mo. 3 - Mairaines. 4 - Prient - Rè. 5 - Ers - César. 6 - Ri - De - Tua. 7 - Aveu - Sidi. 8 - Tel - Darnée. 9 - Ure - Elu. 10 - Vanille. 11 - Egalisées.

Verticalement. 1 - Température. 2 - Arriver. 3 - Paris - Eleva. 4 - Ivre - Dû - Al. 5 - Séance - Dèni. 6 - Suite - Salis. 7 - Stimule. 8 - Émeraude - Le. 9 - Roseraie - Es.

par Pierre Dewever

petites annonces

locations (offres)

- 05-Orcière, ski, Noël, Pâq., F2 6 lits, été. Imbert, prof., 26170 Buis.
- 05-Merlette, ski, F2, F4. T. (46) 34-75-87.
- Les Rousses-Jura, studio 4 pers., Noël, fév., Pâq. Soulard, 39410 Saint Aubin. Tél. (84) 70-17-94.
- Serre-Chevalier, appt tt cft, pd télé., 6/7 pers. T. éc. (4) 448-33-44; dom. (4) 445-20-32.
- 04-Praloup-Molans, studio 4 pers., tt cft, sud, pl. pied, près télésièges, ttes pér. sem. vac. 1 200, h. vac. 900. T. (90) 58-20-43.
- 74-Chapelle-d'Abondance, ski piste-fond, appts tt cft, vac. scol., sf 6 au 20/2. Ecr. C. Laborde, Bolliets B2, 74140 Douvaine.
- 74-Les-Contamines-Montjoie près de St Gervais, chalet 5/6 pers., janv., fév., ttes z. Pâq. T. (25) 82-27-10.
- Montriond-Le-Lac (Haute-Savoie), séjour hiver : ski fond, randonnée et piste. Séjour été : montagne, forêt, alpage, pêche lac et rivière, complexe sportif à 2 km. Rsgts S.I. (50) 79-14-14. Cond. avant juin, juil., août et sept.
- 05-Orcières-Merlette, ski piste-fond, appts 3/5 pers., Noël, fév., Pâq. Ecr. Decarli, cité de Bonne, 05000 Gap. T. (92) 52-37-64 ou (92) 51-60-65.
- Corse - 15 km Calvi, 6 km mer, avril, mai, juin, juil., sept., oct. 82 dans villa : 1°) cuis., séj., s.à.m., s.d.b., 2 ch., terr., balc., vue mer, jard., 4 pers., tt cft.
2°) séj., cuis., s.d.b., 2 ch., terr., vue mer, 4 pers., tt cft. Ecr. Directrice éc. Chaumont, 60270 Gouvieux. Tél. (4) 457-13-09.

• **Idéal retraités** mois d'hiv. Espagne, **baie des Orangers**, appt, terr., vue mer, tt, cft, concierge parl. franç. T. (31) 20-07-43.

- 74-près Morzine, joli site, pet. chalet ind., cft, état nf, 4 p. 8 pl., ttes pér., sf Noël, printemps zone. Paris et août. T. (3) 915-12-67.
- 05-Puy-St-Vincent 1 400-2 700 m, coll. l. studio-cabine tt cft 4 pers., s/piste, plein sud, sem. 1 500 Noël, fév., Pâq. T. (90) 32-16-48.
- 24-camp., parf. état, 2 ch., séj., bns, wc, chauff. T. (53) 05-71-60.
- 05-Merlette, stud.-cab. 50 m², 6 pers., ttes pér. T. (66) 39-22-62 bur., 39-12-01 rep.
- Val-Thorens, 2 stud. 4/5 pl., pd pistes, Noël 19/26 déc., Pâq. 10/24 avril, ski, tennis, pisc. T. Yonnet (35) 69-77-77.
- 05-Serre-Chevalier, studio gd cft 4 pers., vac. hiv. et ttes pér. M. Olive, La Villette, 05330 St Chaffrey. T. (92) 24-17-47.
- 83-St-Raphaël, F1 tt cft 4 pers., été, hiv. au soleil. T. Mainard (42) 89-32-08.

CONDITIONS D'INSERTION

- 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre - 2 lignes ; filet - 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNÉS : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.
- RÉGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.
- RÉPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIÉES AU JOURNAL SOUS UN NUMÉRO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBRÉE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.

- Juan-les-Pins, appt 3 p., ttes pér. sauf Pâq. Août et 1^{re} qz. sept., retraités prix bas. Tél. 283-11-28.

locations (demandes)

- Couple ch. studio ou 2 p. Paris, loyer mod. Tél. Mlle Tont That 503-21-10 bur.
- Pour ski. 3 pers. aux Rousses (39) de préf. 13 au 20.2. Ecr. Robbe, 7, pl. Montorge, 58640 Vauzelles.

ventes

- Montpellier, F4 calme. ts commerces. Boiral, 2 r. Astruc, Montpellier. T. (67) 66-10-68.

hôtels - pensions

- Hôtel du Sapin, 26190 Bouvante-Vercors, tél. (75) 45-57-63, vacances calmes, pens. 80/100 F, ch., dche, wc, chasse prox., ski desc., fond : 25 F/j. matériel + leçon.

autos - caravanes

REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES

REMORQUE FRANC OCEAN
49170 St-GEORGES sur LOIRE
TEL. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

- Vds 104 ZS gris métal., juin 81, 4 000 km, libre décembre. T. (81) 94-15-75.
- Vds FIAT 126, 1974, 89 000 km, bon état, 4 500 F. T. 266-69-20 h. bur., 983-60-28 soir et week-end.
- Cherche voiture, petite cylindrée, prix maximum : 8 000 F, bon état. Ecrire à l'éducation P.A. n° 124.

divers

- Vds magn. bandes Radiola N 4420 ach. 80, px inf. ou éch. contre magn. cass. Caron, BP 44, 59230 St Amand. T. (27) 48-93-95 ap. 18 h.
- ENGLISH PAPERBACKS, service postal rapide, notre catalogue gratuitement sur commande. Moss's Bookshop, Woodhouse Eaves, Leics, England.
- Ass. de loisirs propose des vacances collectives ds stations village du parc du Queyras, Noël 89 F/j. T. (92) 45-70-82.

Prix au 1^{er} sept. 1981



750^F

TTC

EN KIT A PEINDRE

PTC 260 kg

en 400 kg: 1100^F

CATALOGUE GRATUIT...
+ de 30 modèles de 200 à 2500kg
le réclamer à :

REMORQUE FRANC OCEAN
49170 St-GEORGES sur LOIRE
TEL (41) 41-10-55 (5 lignes)

ATTELAGES VOITURE... 600 kg
Exemples livrés avec boucle
prise et cache boucle en cadeau
R4 R5 R12 R14 R16
1307 1510 1100
204 304 305 104
VISA 1/1 3CV GS GSA

232^F
TTC

50 points de VENTE en FRANCE



Je vous prie de m'abonner pendant un an à

L'ÉDUCATION

FRANCE 135 F

ÉTRANGER 170 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte

Date Signature

Chèque postal Mandat lettre

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM |-----|

ADRESSE |-----|

DEPART. RESIDENCE |-----|

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

ZIPCODE
76 80

PAYS (si Etranger) |-----|

Envoi de la facture à NOM |-----|

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE |-----|



L'I. N. A , un organisme qui répond aux demandes du monde de l'éducation :

- 700 programmes d'archives de télévision disponibles en location sur **vidéocassettes**
Bureau des Actions Hors Antenne - tél. 362 12 27
- Des **stages** d'initiation et de perfectionnement
Direction de la Formation Professionnelle - tél. 875 81 84
- Une revue «**Problèmes Audiovisuels**»
Diffusion Documentation Française
- Des publications, dernier titre paru : «**La Télévision à la porte de l'Ecole**»
Diffusion Documentation Française

Renseignements : I.N.A. - **Service des Relations Commerciales**
23, bd Jules Ferry 75011 Paris - tél. 805 96 14

DADA

LES REVUES DADA C'EST TOUT DADA

**Introuvables jusqu'à ce jour
tous les numéros des revues DADA
Zürich-Paris 1916-1922**

Cabaret Voltaire - Der Zeltweg - Dada 1, 2, 3, 4-5, Bulletin Dada n° 6,

Dadaphone n° 7, Dada Augrandair n° 8 - Le Cœur à Barbe.

Une revue saisit la vie dans toute sa spontanéité, sa fragilité, sa force, ses contradictions.
Éphémère, elle permet une perpétuelle remise en question des idées qui s'y expriment.
Périodique, elle assure une continuité dans la quête qu'elle entreprend.
Dada c'est le mouvement, mouvement d'hommes et d'idées en plein devenir, dans une Europe déchirée par la guerre.
Dada c'est le cri à la naissance d'une libération.
Les revues Dada c'est tout Dada.

jeanmichelplace

E D I T I O N

Un volume, au format 240 × 320 mm, 256 pages, 114 illustrations, relié demi-toile.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à l'Éducation, 2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris.

NOM _____
N° _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____

Je désire recevoir le volume **DADA (Zürich-Paris 1916-1922)**.

Ci-joint mon règlement de 165 F par chèque bancaire CCP La Source 31-680-34 mandat international à l'ordre de l'Éducation

